

MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES, EN DEUX DEGRÉS,  
PORTANT SUR L'ÉTUDE DE PROJETS DE

LA RÉNOVATION, LA REORGANISATION ET LA MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN (BAC)  
RUE DES BAINS 28 / RUE GOURGAS 7  
A GENÈVE

M 244-TIC



PROGRAMME MEP

DOCUMENT B / N° 1.19.02B

CAHIER DES CHARGES ET PROGRAMME

Genève, le 1<sup>er</sup> décembre 2020



**DOCUMENTS A DISPOSITION DE CHAQUE CANDIDAT :**

**DOCUMENT A / N° 1.19.02A**, contenant les **clauses administratives** des mandats d'étude parallèles.  
Ce document est à remettre rempli et signé par l'ensemble des membres de l'équipe candidate **dès la procédure sélective** ainsi que le document **N° 1.19.01**.

**DOCUMENT B / N° 1.19.02B**, contient le **cahier des charges et programme** des mandats d'étude parallèles.

**ANNEXES** : mentionnées au point 1.19 dans le document A des mandats d'étude parallèles.

## TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>2. CAHIER DES CHARGES</b>                                     | <b>4</b>  |
| 2.1. OBJET DES MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES                        | 4         |
| 2.2. OBJECTIF DU MAÎTRE D'OUVRAGE                                | 4         |
| 2.3. PHOTO AÉRIENNE  | 5         |
| 2.4. NOMENCLATURE  | 6         |
| 2.5. CONTEXTE  | 7         |
| 2.6. HISTORIQUE DE L'OPÉRATION                                   | 7         |
| 2.7. HISTORIQUE & CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT                   | 9         |
| 2.8. PÉRIMÈTRE MEP   | 10        |
| 2.9. TERRAIN ET DISPOSITIONS LÉGALES                             | 10        |
| 2.10. MESURES DE PROTECTION                                      | 10        |
| 2.11. SERVITUDES   | 10        |
| 2.12. GÉOLOGIE ET POLLUTION                                      | 11        |
| 2.13. MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ                                  | 12        |
| <b>3. PROGRAMME</b>  | <b>13</b> |
| 3.1. PRÉAMBULE – ÉTAT DES LIEUX                                  | 13        |
| 3.2. PRÉSENTATION DU MAMCO                                       | 14        |
| 3.3. PRÉSENTATION DU CAC   | 15        |
| 3.4. PRÉSENTATION DU CPG   | 16        |
| 3.5. ENJEUX DE LA RÉORGANISATION                                 | 17        |
| 3.6. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS – ACCÈS – CIRCULATION – PARKING     | 20        |
| 3.7. CONCEPT TECHNIQUE CVSE                                      | 21        |
| 3.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE                                       | 22        |
| 3.9. PROGRAMME DES LOCAUX  | 23        |
| 3.10. SCHÉMA ORGANISATIONNEL DES INSTITUTIONS : LÉGENDE          | 34        |
| 3.11. SCHÉMA ORGANISATIONNEL DES INSTITUTIONS : GESTION DES FLUX | 35        |
| <b>4. APPROBATION DU JURY / COLLÈGE D'EXPERTS</b>                | <b>37</b> |

## 2. CAHIER DES CHARGES

---

### 2.1. OBJET DES MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES

La Ville de Genève, Maître d'Ouvrage (MO), souhaite rénover réorganiser, et mettre aux normes le Bâtiment d'Art Contemporain (BAC) qui est au bénéfice d'une mesure de protection par une inscription à l'inventaire du patrimoine, situé rue des Bains 28 et rue Gourgas 7.

### 2.2. OBJECTIF DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté l'ouverture d'un crédit d'études en janvier 2011 destiné à l'étude des travaux de dépollution, amélioration thermique de l'enveloppe, mise en conformité des installations techniques et de sécurité ainsi que l'étude de réaménagement intérieur du Bâtiment d'Art Contemporain (BAC), pôle culturel d'art moderne et contemporain.

A ce titre, la Ville de Genève par la présente mise en concurrence, souhaite obtenir diverses réponses aux demandes du cahier des charges et choisir un projet qui réponde au mieux aux exigences actuelles en matière d'espaces d'exposition pour l'art contemporain.

Dès 1989, quand la Ville de Genève est devenue propriétaire des lieux, son objectif était de reconverter ce patrimoine industriel urbain en un lieu central pour l'art contemporain. Peu de temps après l'acquisition, une opération de mise aux normes du bâtiment pour l'accueil du public a été réalisée avec la rénovation des façades entre 1992 et 1994. Aujourd'hui, presque trente ans plus tard, une rénovation globale est indispensable pour le maintien de son activité notamment muséale reconnue au niveau national et international avec une mise aux normes muséographiques actuelles. Le MO souhaite renforcer l'ancrage de ses institutions dans un projet novateur et respectueux de son histoire. Le projet devra être cohérent avec le développement de son périmètre et en adéquation avec son caractère de parc industriel. Il sera évalué pour ses qualités urbanistiques, architecturales, fonctionnelles, et économiques.

Dans les grandes lignes, le programme architectural consiste à organiser dans ce bâtiment existant, trois institutions culturelles bien distinctes les unes des autres, autour d'un large espace mutualisé dédié à l'accueil du public.

La Ville de Genève désire voir des propositions d'organisation cohérentes entre les différentes activités d'art moderne et contemporain, notamment muséales, avec une gestion différenciée des flux et contraintes liées à l'accueil du public et celles liées à l'organisation des expositions.

Le MO se pose la question de comment aborder la problématique d'un pôle culturel d'art moderne et contemporain avec notamment un musée dans un site industriel, et surtout de la stratégie à adopter pour organiser et confronter des acteurs/institutions multiples au fonctionnement bien spécifique dans un lieu unique à l'identité forte, tout en garantissant l'autonomie spatiale des institutions. Les solutions proposées par les participants doivent permettre d'offrir un outil optimum avec un fonctionnement adéquat entre les différentes activités et usagers.

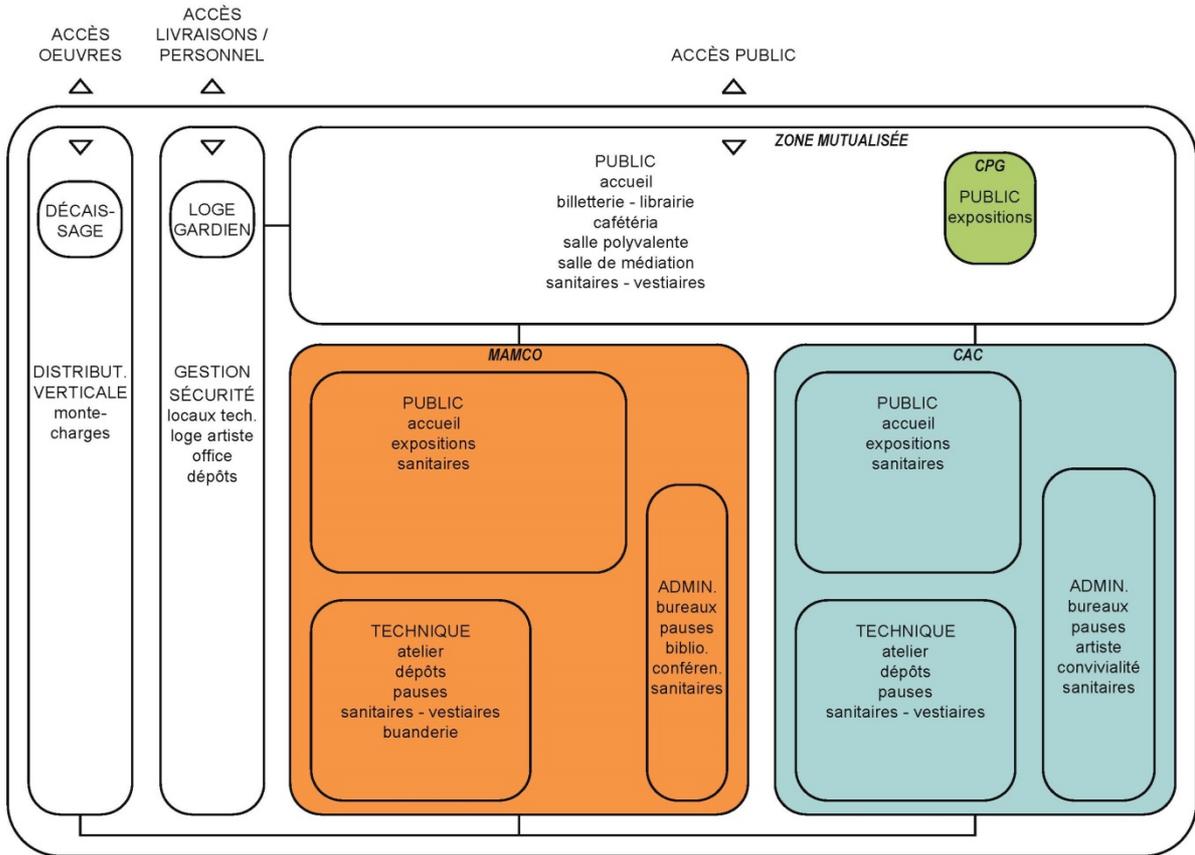
Avec une entrée principale repensée pour donner davantage de visibilité à ce pôle culturel d'art moderne et contemporain, le hall d'accueil sera ouvert à tous les publics qui pourront accéder à un espace expositif gratuit ainsi qu'à une cafétéria, une librairie, une salle de médiation et une salle polyvalente. Après un passage à la billetterie commune, les visiteurs seront accueillis dans les zones d'accueil propre aux trois institutions avant d'accéder aux plateaux d'expositions.

En parallèle du secteur public, le secteur interne accueillera une zone de services mutualisés avec, en point d'entrée, une loge de gardiennage pour la gestion de la sûreté, de la sécurité feu et climatique. C'est dans cette zone que le personnel circulera avant d'accéder aux zones administratives et aux ateliers de chaque institution.

Une nouvelle circulation des œuvres, sécurisée depuis le déchargement, chargement jusqu'à l'accrochage, est également prévue.

Ci-contre un schéma fonctionnel et simplifié de l'organisation future du BAC :

## Schéma simplifié du futur BAC

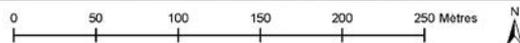


### 2.3. PHOTO AÉRIENNE

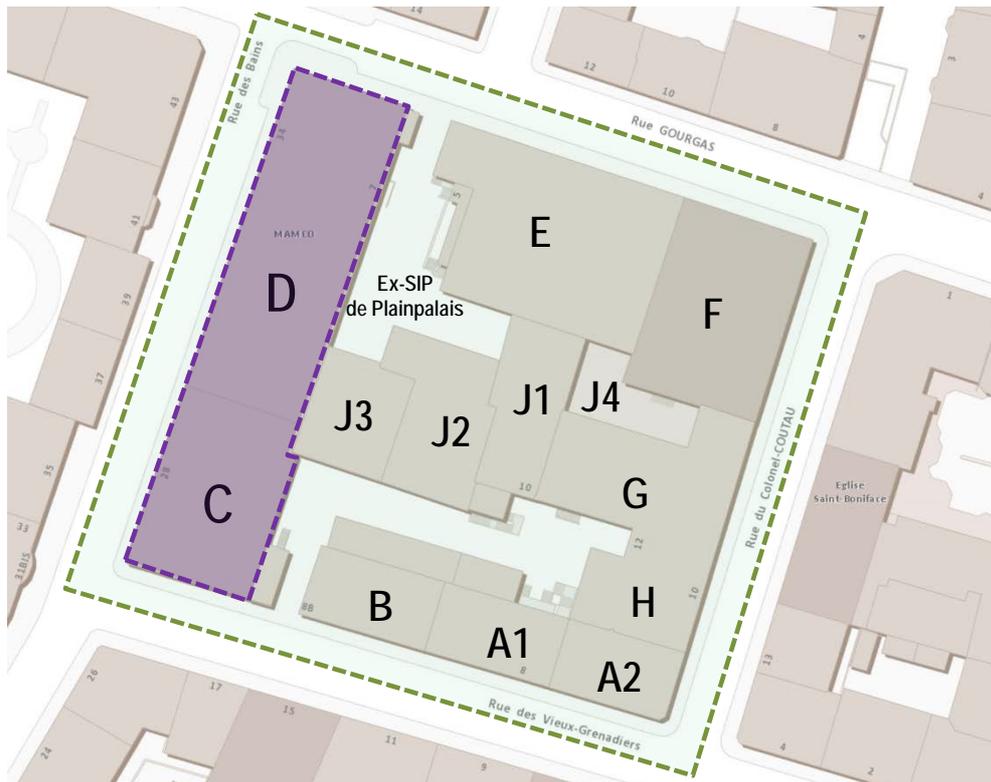
SITG | LE TERRITOIRE GENEVOIS À LA CARTE



Date d'impression : 21.11.2019  
SITG - Tous droits réservés



## 2.4. NOMENCLATURE



- PÉRIMÈTRE MEP / PARCELLE 3255
- PÉRIMÈTRE ÉLARGI DE RÉFLEXION

N° activités – Propriétés :

- A1 BÂTIMENT - ÉTAT DE GENÈVE (hors MEP)
- A2 BÂTIMENT - ÉTAT DE GENÈVE (hors MEP)
- B BÂTIMENT - ÉTAT DE GENÈVE (hors MEP)
- C MUSÉE CAC / CPG / Le Commun, Ville de Genève – Objet de la mise en concurrence
- D MUSÉE MAMCO / FMAC, Ville de Genève – Objet de la mise en concurrence
- E BÂTIMENT - ÉTAT DE GENÈVE (hors MEP)
- F BÂTIMENT - ÉTAT DE GENÈVE (hors MEP)
- G BÂTIMENT - ÉTAT DE GENÈVE (hors MEP)
- H BÂTIMENT - ÉTAT DE GENÈVE (hors MEP)
- J1 BÂTIMENT - ÉTAT DE GENÈVE (hors MEP)
- J2 VERRIÈRE - ÉTAT DE GENÈVE (hors MEP)
- J3 BÂTIMENT - ÉTAT DE GENÈVE (hors MEP)

## 2.5. CONTEXTE

Situé en plein cœur de la Ville dans le quartier de Plainpalais, la Société genevoise d'instruments de physique (SIP), fondée en 1869 et regroupant sur un même îlot des bureaux et des ateliers, décide en 1983 de quitter le centre-ville pour s'installer à Satigny.

En 1989, la Ville de Genève devient alors propriétaire d'un des bâtiments (regroupant le volume C & D), tandis que le reste de l'ensemble des constructions est acheté par la caisse de pension des employés de l'Etat (CPEG).

L'objectif de la Ville est de reconvertir ce patrimoine industriel urbain en espaces d'exposition pour l'art contemporain.

La présente mise en concurrence MEP porte uniquement sur le bâtiment du BAC regroupant les bâtiments C & D.

## 2.6. HISTORIQUE DE L'OPÉRATION

La Ville de Genève acquiert le bâtiment en 1989, avec la volonté de dédier ces surfaces à l'art contemporain. Le Conseil municipal y adjoint alors le musée de l'automobile Jean Tua. Patrimoine industriel dit exceptionnel (valeur indicative) selon la nomenclature du recensement du patrimoine industriel du Canton de Genève, cette structure couvre au sol une surface de 1'783 m<sup>2</sup>, totalisant ainsi sur ses cinq étages une surface brute hors-sol avoisinant 8'900 m<sup>2</sup>. Elle regroupe deux bâtiments contigus (C & D).

Dès cet achat, la Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC) est créée en 1990 pour réunir des fonds privés et publics attribués à l'art moderne et contemporain afin d'installer une Kunsthalle et un musée d'art moderne et contemporain au sein du futur BAC.

Aujourd'hui la FAMC, qui bénéficie d'une subvention annuelle allouée par la Ville de Genève, assure la gestion des parties communes du bâtiment (entretien des locaux, aménagement) et prend en charge les frais d'énergie et d'entretien refacturés par la Ville de Genève, tout comme elle assure une coordination entre les institutions se trouvant dans le bâtiment pour ce qui concerne les projets et activités communs.

Le CAC, alors privé de locaux suite à l'incendie du Palais Wilson où il était installé, est la première institution à occuper le bâtiment dès 1990. Puis la Ville installe le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) et les bureaux du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) en 1994.

« Un service municipal à l'étroit, un centre d'art à la rue et un musée en projet furent donc les premiers destinataires du bâtiment. » En 1995 déjà, naît le projet BAC+3, qui propose de fédérer au sein du BAC les cinq institutions principales actives dans l'art contemporain à Genève : le CAC et le MAMCO déjà installés, le Centre d'édition contemporaine (CEC), le Centre pour l'image contemporaine (CIC) et le Centre de la photographie Genève (CPG) ; Deux entités municipales sont associées aux discussions : le FMAC, qui occupe alors des bureaux au dernier étage du bâtiment, et le Cabinet des Estampes. Ce projet supposait l'obtention des bâtiments de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP), soit l'entier du périmètre autour du BAC et le déménagement du Musée Jean Tua. En 1999, le Conseil municipal (CM) invite le Conseil administratif (CA) à promouvoir, sous l'égide de la FAMC, à laquelle pourront être intégrées de plein droit les institutions intéressées, la création d'un centre genevois pour l'art contemporain sur le modèle fédératif. Le document « BAC+3, un équipement fédérateur pour l'art contemporain à Genève, projet » paraît finalement en 2001. Relevant les qualités du site où siège le BAC (sa centralité, son appartenance au patrimoine industriel de Genève ou encore sa fonctionnalité dans une perspective globale), ce document propose de favoriser les synergies entre les institutions par une meilleure coordination et la mise en place de services pour le public et les institutions (entrée unique et accueil commun, librairie, restauration, etc...). Il relève que Genève possède une scène artistique de qualité, mais que son manque de visibilité résulte d'une dispersion géographique des initiatives et d'une absence d'institution fédératrice.

C'est au printemps 2006 que le musée Jean Tua a quitté le BAC alors que plusieurs versions du projet BAC + 3 ont été produites (BAC + 1 / BAC + 2) en vain jusqu'en 2008. Ce projet n'aboutira finalement pas et terminera dans une situation d'impasse, notamment pour des questions financières, d'acquisition et d'attribution des espaces.

Ne s'estimant pas satisfaite des suites données à BAC+3 et de la non-communication autour de l'avenir du BAC, la Commission des arts et de la culture (Carts) propose au CM de voter en 2008 la motion M-724 intitulée « Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruine sur l'art contemporain ». Cette motion invitait le CA à intervenir sur les points suivants :

- Déposer un crédit d'étude en 2008 afin d'entreprendre les travaux nécessaires de dépollution, de réfection et d'aménagement du Bâtiment d'art contemporain (BAC).
- Développer le projet BAC+ dans le cadre de locaux adaptés à l'ambition du projet.
- Renoncer, jusqu'à la fin des travaux, à une fusion du Centre pour l'image contemporaine avec le Centre d'art contemporain (CAC) et le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO).
- Conserver l'entité du Centre de la photographie Genève (CPG) au sein du BAC et garantir la poursuite de ses activités par le renouvellement de sa convention.
- Dans la mesure du possible, permettre que le Centre pour l'image contemporaine et d'autres entités ou institutions n'ayant pas de résidence au BAC puissent organiser des expositions ou manifestations dans la salle du rez-de-chaussée (ex-musée Jean Tua).

Suite à cette motion, le Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) a été sollicité afin de déposer un crédit d'étude lié aux travaux cités ci-dessus (rénovation de l'enveloppe thermique, décontamination des sols et plafonds et aménagement définitif des espaces libérés par le musée Jean Tua). Le CA invita le MAMCO et le CAC à proposer un projet allant dans le sens du projet BAC+1. Intégrant uniquement le CPG, ce projet n'incluait pas les besoins du FMAC, ni la création d'espaces accessibles aux autres acteurs de l'art contemporain à des fins d'expositions ou de manifestations (comme le stipulait la M-724). Entre-temps, le FMAC s'est vu confier l'inventaire et la conservation du Fonds André Iten (après la dissolution du CIC en 2009), ainsi que sa valorisation au moyen d'une médiathèque publique adjacente à ses bureaux, alors déplacés au rez-de-chaussée.

C'est à la fin de l'année 2009 que le programme définitif des travaux a pu être remis au DACM, assurant l'assainissement de la structure et l'aménagement des espaces libérés par le départ du Musée Jean Tua en 2006. Il prévoyait les aménagements suivants :

- la rénovation de l'enveloppe thermique du bâtiment et des installations techniques avec mise aux normes pour une fonction muséale (chauffage, électricité, ventilation, sanitaires, sécurité, mise en place d'un contrôle du climat, etc...),
- la dépollution du bâtiment suite à l'expertise menée en 2006,
- le réaménagement des espaces du CPG et du FMAC et de la salle de projection commune,
- la révision des aménagements aux abords du bâtiment (signalétique, éclairage, accès) en concertation avec la CPEG.

La mise en œuvre du crédit d'étude voté en janvier 2011 a été stoppée lors de la législature qui a débuté en juin 2011. La raison de cet arrêt réside dans la révision du projet culturel lié au réaménagement du bâtiment et dans le fait que les institutions n'ont pas réussi à s'accorder sur un programme commun en raison du manque de surfaces à disposition. Enfin, en 2012 le Conseil administratif a été amené à devoir différer des projets d'investissement en raison du dépassement de la jauge annuelle dédiée aux investissements, la rénovation du BAC en faisait partie.

Dès 2018, une nouvelle dynamique s'est instaurée entre les directions et les présidences du MAMCO et du CAC, dynamique qui s'est traduite par la perspective de mutualisation des espaces au BAC, à savoir, doter le bâtiment d'une véritable entrée avec des locaux d'accueil du public impliquant une billetterie commune, une cafétéria et une librairie notamment. Par ailleurs, un apport de fonds privés pour participer à la rénovation du BAC a été garanti en 2017. Après que le Conseil administratif ait donné son accord pour reprendre ce projet, un programme des besoins a été mis au point entre le DCTN et les institutions depuis l'année 2018.

En 2020, une convention de partenariat a été signée entre la Ville de Genève et des partenaires privés visant à apporter des fonds privés pour la rénovation du BAC.

Depuis 2018-2019, la Ville de Genève contribue de manière importante à libérer des surfaces au BAC en relogant le FMAC dans l'immeuble de la Codha à l'Ecoquartier de la Jonction et une proposition de crédit (PR-1417) vient d'être déposée en juillet 2020 auprès du Conseil municipal, visant à reloger Le Commun, un espace pour la création contemporaine indépendante créé en 2009 dans le contexte de la motion M-724 précitée, dans le bâtiment J du site de la SIP appartenant à la CPEG.

Suite à ces dernières évolutions ainsi qu'à la redéfinition des besoins, le présent programme de 2020 permet de lancer le projet de rénovation avec l'organisation d'une procédure de mise en concurrence.

## 2.7. HISTORIQUE & CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Issu de développements successifs du site de la SIP, le bâtiment du BAC est un élément au caractère patrimonial de première importance du patrimoine industriel des années 1950-1960.

Le bâtiment C, longtemps appelé « bâtiment 39 », est une imposante construction industrielle de plan rectangulaire qui comprend un sous-sol, une halle de montage de hauteur double au rez-de-chaussée et deux étages d'ateliers en structure béton armé, planchers nervurés et cinq piliers porteurs centraux. Cette œuvre, datant de 1939, est de l'architecte Edmond Pigeon. Par la suite, ce bâtiment subira des modifications.

Le bâtiment D appelé « bâtiment 58 » est réalisé par les architectes Edmond Pigeon et Emile-Alexandre Huber en 1958 et disposé dans le prolongement du C. Il remplace l'Atelier rouge, démoli après 70 ans d'activité. Edifice en plan rectangulaire de trois étages sur rez, il est en structure béton armé, planchers en béton précontraint et deux rangées de piliers intermédiaires. Lui aussi, subira des transformations.

Le bâtiment du BAC est long d'environ 83 mètres, large de 21 mètres, d'une hauteur de 22 mètres et composé de deux corps:

- le bâtiment C, construit en 1939 sur les bases d'un ancien atelier et transformé une première fois en 1965. En 1966, le dernier niveau est démoli et surélevé de trois étages;
- le bâtiment D, construit en deux étapes en 1958 et 1960 à l'emplacement du plus ancien bâtiment de l'îlot appelé «l'atelier rouge», datant de 1888.

La première étape de construction s'étend du sous-sol au 3ème étage; la construction d'un attique sera réalisée dans une seconde étape. La construction comprend cinq étages et un sous-sol d'une surface nette totale d'environ 9800 m<sup>2</sup>.

La façade principale, orientée à l'ouest, longe la rue des Bains. Les deux façades pignon sont orientées au sud du côté de la rue des Vieux-Grenadiers et au nord du côté de la rue Gourgas. La façade Est s'ouvre sur une cour intérieure appartenant à la CPEG.

L'enveloppe du bâtiment C est construite en maçonnerie porteuse crépie, tandis que l'enveloppe du bâtiment D est en béton armé sans isolation. Elle est composée de larges fenêtres métalliques au vitrage simple donnant un rythme régulier aux quatre façades.

La toiture terrasse est revêtue d'une étanchéité multicouche sans isolation.

Les dalles sont recouvertes de chapes "eubolith" (ciment + sciure de bois) ou de pavés de bois de bouts de 6 à 8 cm d'épaisseur.

La structure générale de l'ensemble de l'édifice est en bon état.

Voir également les documents historiques (cf. annexes N°1.19.07, N°1.19.08 & N°1.19.09, mentionnées au point 1.19 dans le document A)

## 2.8. PÉRIMÈTRE MEP

Le périmètre des mandats d'étude parallèles est situé sur la commune de Genève – Plainpalais (24). Il s'inscrit sur l'entier de la parcelle n° 3255, propriété de la Ville de Genève (cf. plan ci-dessous).



Le périmètre borde les limites parcellaires du domaine public communal (N°dp3472, dp3476 & dp3477) le long de la rue des BAINS, rue GOURGAS, et la rue des VIEUX-GRENADIERS, ainsi que côté cour la parcelle N°3254, propriété de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG).

Le périmètre des MEP délimite une surface d'environ 1'730 m<sup>2</sup> pour une surface bâtie identique (cf. annexes N°1.19.04 mentionnée au point 1.19 dans le document A).

## 2.9. TERRAIN ET DISPOSITIONS LÉGALES

La parcelle concernée, propriété de la Ville de Genève, s'étend sur une surface de 1'730 m<sup>2</sup> et porte le numéro cadastral 3255 / Genève - Plainpalais (24). Cette parcelle est située et régie par les dispositions de la zone 2 de la loi LCI L5 05.

## 2.10. MESURES DE PROTECTION

D'un point de vue légal, le bâtiment actuel porte la désignation d'équipement collectif (Musée/Centre de loisirs). Il est au bénéfice d'une inscription à l'inventaire sous le nom de l'« Ancien site de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP) » Bâtiments C & D datant du 24.09.2015 / MS-i VGE-76. Ce bâtiment fait partie de l'ensemble du site de la SIP qui est protégé et constitué des bâtiments et/ou éléments de A à P. (cf. annexe N°1.19.07 mentionnée au point 1.19 dans le document A).

## 2.11. SERVITUDES

La parcelle N° 3255, concernée par les MEP est grevée de plusieurs servitudes à son bénéfice et/ou au profit de la caisse de prévoyance de l'État de Genève.

Il en ressort pour la parcelle N°3255 qu'il existe :

- Une servitude de passage à pied non exclusif et d'accès aux véhicules de livraison et d'intervention sur la parcelle N°3254 au profit de la N°3255.

Le passage à pied est notamment destiné à la desserte du bâtiment sis sur le fonds dominant. La servitude d'accès aux véhicules est concédée avec exclusion de tout stationnement, à l'exception de celui temporaire pour le dépôt de marchandises.

- Une servitude d'usage au rez-de-chaussée au profit de la parcelle N°3254 pour une partie de local.
- Une servitude d'empiètement des escaliers de secours en structure métallique suspendus sur la parcelle N°3254. Ces empiètements représentent deux emprises de 55 m<sup>2</sup> de surface chacune.
- Une servitude d'usage en ce sens que ces bâtiments C et D seront aménagés pour le déroulement d'activités d'utilité publique sur la parcelle N°3255.

Pour l'emprise de ces servitudes, veuillez-vous référer aux assiettes des servitudes dans les documents remis aux participants de l'annexe N°1.19.06, mentionnée au point 1.19 dans le document A.

## 2.12. GÉOLOGIE ET POLLUTION

Le bâtiment du BAC est situé en zone urbaine proche du centre de la Ville, à proximité du Rhône et de l'Arve, sur un terrain plus élevé que leurs berges. De par sa situation, il n'est à priori pas soumis aux dangers de risques de catastrophes naturelles. Le potentiel d'inondation est lié à des circonstances exceptionnelles soumises à des crues cinquantennales voire centennales.

Le périmètre des mandats est un ancien site industriel important. Le cadastre des sites pollués référence cette parcelle en 2017 comme étant une aire d'exploitation polluée ne nécessitant pas de surveillance/assainissement. En effet, les eaux souterraines de la nappe superficielle de Rhône-Arve ont fait l'objet de surveillances de 2010 à 2015 par les propriétaires du site, sur décision du Service de géologie, sols et déchets (GESDEC), du fait d'atteinte par des pollutions tels que PCBs, solvants chlorés, nitrites, zinc, BTEX, MTBE. Les dernières analyses n'ayant pas montré de dépassement des valeurs limites, le site a été classé comme site pollué sans surveillance ni assainissement en 2017; des fuites, notamment liées à des conduites d'eaux usées avaient été répertoriées, puis réparées.

Les alluvions étant très proches, entre 1 et 4,5 m de profondeur, avec la nappe vers 3,5 m de profondeur, si pour une raison ou une autre le projet devait entrer en contact avec cette couche, des mesures de protection devraient être prises, avec notamment :

- l'introduction de piézomètres afin de contrôler le niveau de la nappe ;
- la mise en place de drains périphériques permettant un équilibre de la nappe autour du bâtiment lors d'un "effet de barrage" provoqué par la construction empêchant l'eau de la nappe de s'écouler normalement;
- la mise en place d'un concept de gestion de déchets pollués en cas d'excavation du terrain, indépendamment de la profondeur d'excavation.

Par ailleurs, la nappe n'est actuellement plus affectée par la pollution, par contre le terrain reste inscrit dans le cadastre des sites pollués et il est fort probable que les terrains (entiers et/ou partiellement) soient affectés par de la pollution. Tout projet creusant dans le sol au-delà du niveau haut moyen de la nappe à 3,5 m devra faire l'objet d'un contrôle et suivi important en matière de dépollution, ainsi que d'un rapport spécifique démontrant que le projet ne risque pas de provoquer un besoin d'assainissement (art. 3 OSites).

Aussi, tant que faire se peut, le Maître d'ouvrage souhaite que le projet n'entre pas directement dans les alluvions graveleuses de la nappe superficielle de Plainpalais-Jonction. La limite constructible finale pour des éléments structurels et autres éléments techniques (par exemple) devrait être 1 m plus haut que le niveau maximum de la nappe d'eau souterraine, soit environ vers 372 m/mer.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au site officiel des services administratifs du canton de Genève avec les cartes fournies par le SITG, Système d'information du territoire à Genève (<http://ge.ch/sitg/>).

Les éléments pollués au sein du BAC sont clairement identifiés. En effet, en 2006 l'entreprise "d'ingénierie-environnement-sécurité" Ecoservices SA a été mandatée afin de procéder à l'analyse des polluants susceptibles d'être présents dans le BAC.

Parallèlement, le STIPI (Service de toxicologie industrielle et protection contre les pollutions intérieures), devenu le STEB (Service de toxicologie de l'environnement bâti), a procédé à des mesures de la qualité de l'air dans différents locaux. Sur la base de prélèvements ponctuels dans les sols et les faux plafonds, les laboratoires ont effectué des analyses concernant la présence de métaux lourds, HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et d'amiante.

Les analyses ont montré une pollution importante aux hydrocarbures, héritée de la période industrielle des locaux, de toutes les surfaces échantillonnées dans les sols en pavé de bois ou chape. Les HAP sont également présents et sont libérés plus ou moins intensément en fonction des variations de température. Les métaux lourds sont présents en excès de manière ponctuelle.

Concernant l'amiante, les analyses ont montré la présence de cette dernière dans les colles utilisées sous les pavés de bois du rez-de-chaussée et dans des plaques Eternit au premier étage du CAC. L'amiante décelée est non friable et ne pose pas de problème pour la santé, tant qu'il n'y a pas d'intervention dessus.

En conclusion, le bâtiment est contaminé, mais sans danger pour les occupants à moyen terme. En cas de travaux, il doit faire l'objet d'un suivi particulier concernant la problématique des déchets spéciaux. Ce type de pollution est donc sans danger tant qu'aucune intervention n'est effectuée sur le sol.

Or, dans le cadre du BAC, chaque exposition nécessite des travaux d'aménagement, allant du déplacement de cloisons à de nouvelles alimentations provisoires. Depuis le rapport d'expertise, tous les travaux entrepris dans le bâtiment sont limités et exécutés avec précaution.

Voir également l'expertise pollution (cf. annexe N°1.19.12, mentionnée au point 1.19 dans le document A).

## 2.13. MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Situé en plein cœur du centre urbain de Plainpalais, les usagers du BAC y accèdent par les transports en commun, à pied et en deux-roues. L'accès en véhicule est possible avec le parking sous la plaine de Plainpalais à proximité.

Cependant, un manque de visibilité du site du BAC est déploré. Les entrées des institutions culturelles et muséales qui se font côté cour sont peu aisées en raison des grandes portes/grilles métalliques latérales de la cour. Actuellement, les flux se croisent et mélangent les aspects publics et internes. Les exigences des institutions culturelles et muséales modernes ont changé et doivent absolument séparer les flux de personnes de celles des œuvres. Les circulations pour le public, les œuvres et la logistique sont à améliorer. Pour le MAMCO et le CAC, des entrées d'œuvres indépendantes et sécurisées sont indispensables.

Par ailleurs, actuellement l'accessibilité universelle au sein du BAC est difficile et est à revoir. En effet, les accès et équipements qui doivent permettre à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents pour tous n'est pas garanti pour toutes les formes d'incapacités. Ce thème est un élément important dans la conception de la réorganisation du BAC.

Le bâtiment actuel dispose de quatre accès, dont trois publics :

- Un sur la rue des Bains pour l'institution « Le Commun » (institution qui va être déplacée extra-muros du BAC) ;
- Un sur la rue des Bains pour l'institution du FMAC (institution qui va déménager extra-muros du BAC) ;
- Un sur la rue Gourgas sur cour pour l'entrée du public du MAMCO et CAC ;
- Un sur la rue des Vieux-grenadiers sur cour, uniquement pour les livraisons du CAC et du MAMCO.

### 3. PROGRAMME

---

#### 3.1. PRÉAMBULE – ÉTAT DES LIEUX

Actuellement le BAC regroupe 5 institutions culturelles et/ou organisations (fondations, associations,...) à savoir :

- le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO);
- le Centre d'art contemporain (CAC);
- le Centre de la photographie Genève (CPG);
- le Commun, espace culturel de la Ville de Genève ;
- le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) ; et
- une institution faitière qui assure la gouvernance des espaces partagés : la Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC)

A titre informatif un état des lieux est transmis. Un relevé précis des locaux actuels a été effectué. Ces éléments permettent aux participants de comprendre la situation des différentes institutions à l'automne 2019. Un tableau est adjoint, récapitulant les surfaces affectées ainsi que leur numérotation dans les locaux (cf. annexe N°1.19.11, mentionnée au point 1.19 dans le document A).

Avec le projet de rénovation du BAC, le bâtiment ne regroupera plus que trois institutions culturelles et/ou organisations (MAMCO, CAC, CPG) sachant que le Commun et le FMAC sont déplacés hors ces murs en libérant des mètres carrés de surfaces. Pour le détail des besoins, ce dernier est développé sous le point 3.9 dans le tableau du programme des locaux.

Le bâtiment actuel ne répond plus aux exigences spatiales et techniques des musées d'art contemporain (fréquentation actuelle d'environ 70'000 visiteurs/an ; projection future: 100'000 visiteurs/an).

Les dysfonctionnements constatés proviennent essentiellement :

- de l'impossibilité de répondre aux normes muséales de contrôle de température et d'humidité en raison de problèmes de renouvellement d'air (absence de ventilation, climatisation, odeurs d'hydrocarbures, surchauffe en été des locaux, etc...),
- des difficultés d'orientation pour le public et de distinction des locaux liés aux différentes institutions logées dans le bâtiment (manque d'identité propre à chaque entité),
- de relations conflictuelles entre les espaces publics et internes du pôle culturel
- de l'exiguïté et de l'inadéquation des espaces d'accueil du public et des espaces d'exposition,
- de l'insuffisance et incohérence des surfaces de bureaux, de stockage, d'ateliers, de sanitaires,
- de l'état de vétusté de l'enveloppe, des techniques et des équipements.

Suite à ce constat, la nécessité d'élaborer un projet de rénovation du bâtiment existant s'impose.

L'évaluation des nouveaux besoins fonctionnels du pôle culturel a permis d'établir le programme et d'arrêter les principes et objectifs suivants :

- la rénovation du bâtiment existant devrait répondre principalement aux exigences qualitatives et quantitatives des espaces publics d'un côté et privés d'un autre, tels que définies par le cahier des charges des locaux ;
- la définition d'une organisation spatiale qui permette aux visiteurs de s'orienter efficacement et de distinguer clairement les identités et les espaces propres aux trois institutions culturelles du bâtiment ;
- la préservation des identités architecturales doit être conjugué avec les enjeux climatiques ;
- cette transformation doit être simple et efficace ;
- une distinction claire et précise entre les espaces publics et les espaces internes doit être établie ;
- la scénographie, particulière à chaque exposition, n'est pas à développer dans le cadre du projet.

### 3.2. PRÉSENTATION DU MAMCO

Depuis son ouverture en 1994 et, plus encore, depuis sa refondation en institution publique en 2005, le MAMCO remplit une mission qu'il est seul à mener dans la région du « Grand Genève » : celle d'informer, faire découvrir et expliquer l'art de notre temps par une structure patrimoniale.

Né de la volonté de l'Association pour un musée d'art moderne et contemporain (AMAM), le MAMCO est géré par la FONDAMCO, fondation publique qui réunit la Ville, le Canton de Genève et une Fondation privée. Prévu pour tourner sur un budget de 4'500'000 CHF (hors acquisitions), réparti entre la Ville, l'Etat et la Fondation privée, le budget du MAMCO présente actuellement un ratio de financement privé et public proche de l'équilibre.

Le projet artistique et culturel de la FONDAMCO peut se définir selon les quatre axes principaux suivants :

- développement d'une institution culturelle citoyenne fédératrice ;
- développement d'un musée pour l'art de notre époque, dans un horizon international ;
- développement d'une collection patrimoniale et d'une production éditoriale durable ;
- développement d'outils didactiques et pédagogiques facilitant l'accès du plus grand nombre à l'art contemporain.

Disposant de près de 3700 m2 hors sol sur les cinq étages du bâtiment D et d'une collection de 4'500 œuvres, le MAMCO reçoit un public fidèle, grandissant et provenant de tous les horizons professionnels et sociétaux. Son chiffre de fréquentation des trois dernières années atteste que 150 personnes par jour le visitent en moyenne, ce qui fait de lui l'une des 10 institutions muséales d'art les plus fréquentées en Suisse, ainsi que l'atteste son affiliation à l'AMOS dès 2016.

Ce que ces chiffres ne disent pas, c'est son rôle indispensable de formation pour toutes celles et ceux qui choisissent des professions liées aux « industries créatives » (art, bien sûr, mais aussi design, architecture, etc...), c'est sa fonction d'éveil à l'art actuel pour des publics de tous âges et degrés de formation et c'est son action inclusive, grâce à de nombreux partenariats, non seulement avec le domaine éducatif, mais également avec des acteurs du champ social ou des associations de « seniors ».

Depuis le changement de direction avec l'arrivée de Lionel Bovier, survenu en 2016, le MAMCO s'est développé sur les options muséographiques fondamentales suivantes :

- présentation du musée comme une exposition globale, régulièrement renouvelée, offrant un récit du temps court qui nous sépare des années 1960 ;
- insistance sur la syntaxe historique entre les différentes propositions simultanées, afin de contextualiser les propositions artistiques et faire ressortir de grandes lignes thématiques, esthétiques ou théoriques propres à notre époque ;
- développement de la collection (par achats, dons ou legs), envisagée comme l'alpha et l'oméga des expositions, soit leur principe d'origine et leur horizon souhaité ;
- programmation qui permette une contextualisation internationale d'artistes suisses ;
- publication d'ouvrages sur l'art contemporain ;
- développement d'une activité de médiation culturelle et d'activités pédagogiques innovantes ;
- développement d'actions en partenariat avec l'Association des Amis du MAMCO et les institutions genevoises engagées dans l'art contemporain ;
- développement de partenariats, notamment dans le domaine de la digitalisation et de l'internationalisation du musée.

Il est un paradoxe du « contemporain » que l'on ne doit pas oublier : sa qualité d'être inévitablement le futur de l'histoire. Aucun musée, aucune collection, quelle qu'historique qu'elle soit, ne se fait hors d'un rapport au contemporain ; autrement dit, sans l'existence d'une institution telle que le MAMCO, c'est le futur de toutes celles qui s'occupent d'art que l'on condamne. Sa collection en est la preuve : estimée à plus de 70'000'000 CHF, réunie uniquement grâce à des fonds privés, elle est aujourd'hui (et année après année) inscrite au patrimoine public ; elle est le creuset des historiens de demain et la ressource de futures expositions dédiées à l'histoire récente.

Entre 2016 et 2019, le MAMCO aura organisé près de 50 expositions, dont 10 bénéficiant d'une coproduction internationale, accueilli près de 50'000 visiteurs par année, publié plus de 40 ouvrages diffusés internationalement, trouvé autant d'argent dans le privé que les subventions publiques qu'il a reçues et accru, sans aucun budget d'acquisition, la valeur de sa collection de près de 8'000'000 CHF. Il aura aussi continué à être un partenaire essentiel des structures d'enseignement du Canton, développé des partenariats audacieux quant à l'engagement digital et à l'accessibilité, mis en parallèle des artistes genevois-es et suisses avec des créateurs-trices internationaux et joué un rôle moteur dans la nécessaire synergie des partenaires publics et privés au niveau romand.

### 3.3. PRÉSENTATION DU CAC

Fondé en 1974 par Adelina Von Furstenberg en tant que Kunsthalle de Genève, le Centre a été la première institution d'art contemporain de Suisse romande. Constitué en association en 1982, le Centre est géré depuis le 1er juillet 2010 par une fondation de droit privé à but non lucratif : la Fondation du Centre d'Art Contemporain Genève. Celle-ci bénéficie du soutien du Département de la culture et de la transition numérique de la Ville de Genève à hauteur de 1'159'800 CHF depuis 2017, soit entre 60 et 70% de son budget annuel.

Inspiré du modèle germanique de la Kunsthalle, le CAC se démarque en Europe francophone, dès son origine, dans un terrain encore fertile et ouvert. Ce n'est qu'au début des années 1980 que la France voit naître ses premiers centres d'art et les Fracs, à qui il servira de modèle. Durant ces années, il affirme son identité, produit des expositions majeures pour l'époque, avec notamment la venue à Genève d'Andy Warhol et Joseph Beuys et gagne la reconnaissance du public. Après avoir occupé plusieurs espaces, il s'installe dans le BAC dès le rachat du bâtiment par la Ville en 1989 et dispose dès lors de plus de 1'700m<sup>2</sup> répartis sur les trois étages supérieurs du bâtiment C.

Le CAC n'a pas vocation à constituer une collection d'œuvres mais à encourager la production artistique dans le champ des arts visuels, dans toute la diversité de ses pratiques (peinture, dessin, photographie, sculpture, installations, vidéo, nouveaux médias, musique, danse, performance, design). La conception d'expositions temporaires, d'activités culturelles croisant toutes les disciplines, et leur présentation au grand public, est sa mission première. Elle vise à ouvrir un espace de dialogue et de réflexion autour de la culture contemporaine. L'image en mouvement occupe une place importante dans la programmation du CAC et dans sa volonté d'explorer les multiples interactions entre art et culture contemporaine.

Depuis septembre 2012, Andrea Bellini assure la direction artistique du CAC et de la Biennale de l'Image en Mouvement (BIM), manifestation pionnière dans le champ de l'art vidéo, produite à partir de 1985 par le Centre pour l'Image Contemporaine (CIC) et confiée en 2009 au Centre, après la fermeture du CIC. Dès son arrivée à la direction de l'institution, Andrea Bellini a consolidé la position de l'institution sur la scène artistique internationale et relancé la BIM. Depuis 2012, le dynamisme de la programmation, avec quatre expositions temporaires majeures et près d'une cinquantaine d'événements (expositions, soirées de projections, de lectures, de performances) a attiré un public varié et croissant, pour atteindre près de 20'000 visiteurs chaque année. Près de 200 visites et ateliers réservés aux scolaires sont proposés en parallèle des expositions, afin de favoriser l'accès à l'art contemporain dès le plus jeune âge.

Le programme artistique et culturel du Centre d'art contemporain (CAC) se structure autour de :

- la programmation de quatre expositions annuelles, personnelles ou collectives (la BIM tous les deux ans et l'exposition des Bourses de la Ville de Genève chaque année), d'artistes actifs à Genève, en Suisse ou de dimension internationale. Ce programme vise à construire un dialogue entre les générations d'artistes émergents et les artistes historiques à redécouvrir. Il entend refléter la diversité des genres (art plastique, vidéo, danse, performance, musique, design, poésie...) et favoriser les créations pluridisciplinaires et les nouvelles formes esthétiques. La rencontre avec les artistes, la capacité des œuvres à inspirer et les questions soulevées par les expositions sont autant de moyens pour accompagner la société dans ses changements, en donnant du sens et en provoquant des émotions.
- la BIM est une manifestation phare et historique à Genève. Repensée depuis 2014, elle se distingue dans le paysage des biennales des grandes capitales culturelles internationales car elle est composée exclusivement d'œuvres totalement inédites, commandées à des artistes prometteurs de la scène artistique suisse et internationale et produites par le CAC. Cette biennale voyage ensuite dans de prestigieuses institutions culturelles internationales et les œuvres produites font l'affiche de nombreux festivals internationaux de films. Cette manifestation s'accompagne d'une programmation mensuelle de films au Cinéma Dynamo. Créé en 2013, cette véritable salle de cinéma dispose d'une trentaine de places et propose tout au long de l'année des rencontres et projections en présence des artistes et réalisateurs. La projection continue et en accès libre d'art vidéo, de fictions, de films documentaires ou de films d'animation, permet de former le public à mieux appréhender les ressorts de l'image en mouvement.
- l'animation par différents événements et dispositifs des espaces du 4ème étage du CAC : ateliers d'artistes actifs à Genève, Project Space, Cinéma Dynamo, espace de consultation de livres et de revues d'art contemporain, espace de convivialité. L'objectif est de favoriser l'accès, la rencontre des artistes avec le public et véritablement rapprocher le CAC de la population.
- le soutien et la diffusion des expérimentations et pratiques artistiques liées à l'usage des nouvelles technologies avec le « 5ème étage » 5e.centre.ch, plateforme digitale créée en 2018 et entièrement consacrée aux arts « numériques ».
- les collaborations avec l'Association des Amis du Centre, les institutions culturelles genevoises et les espaces associatifs et indépendants actifs dans les arts visuels et vivants.
- l'itinérance en Suisse ou à l'international d'un à deux projets majeurs.
- la publication de monographies d'artistes de référence et de catalogues d'expositions témoignant d'une recherche de qualité scientifique.

### 3.4. PRÉSENTATION DU CPG

D'un point de vue historique, une douzaine de photographes dont Michel et Michèle Auer fondent le CPG en 1984, en tant que « structure et un lieu voué à la promotion de la photographie d'auteurs ». Le CPG est la seule institution dédiée exclusivement à la photographie à Genève et la plus ancienne en Suisse, voire en Europe. Le CPG a été d'abord situé à la Salle Patiño, puis, à la suite des travaux de transformation, dans la nouvelle Maison des arts du Grütli. C'est à partir de cette date que la Ville de Genève s'engage avec une première subvention annuelle à hauteur de 80'000 CHF. Durant le vingtième siècle, la programmation mettait en avant une scène romande, voire suisse et une esthétique héritière des avant-gardes historiques, mais détaché de son ambition initiale de la transformation de la société par l'art. L'activité se concentrait principalement sur les expositions qui se suivaient à un rythme accru et l'édition du bulletin « images » qui se transforme à la fin des années 1990 en une revue.

Avec l'arrivée en 2001 de l'actuel directeur, l'artiste et critique d'art Joerg Bader, le programme s'est ouvert vers l'art contemporain et les « visual cultures ». La subvention a été depuis plus que triplée et le budget multiplié par 10. Le CPG est aujourd'hui un des lieux de recherches en photographie contemporaine les plus reconnus en Europe avec ses expositions, éditions et conférences/colloques. Il produit en moyenne cinq expositions annuelles intramuros et deux extramuros. Sur demande de la Ville de Genève, il a été l'instigateur du premier festival de photographie à Genève, la triennale des 50JPG (50 jours pour la photographie) qui en est à sa sixième édition. Les 50JPG présentent une grande exposition thématique dans le BAC (salle CPG et Le Commun) et plus de 30 expositions dans des musées, centres d'art, galeries, bibliothèques et autres lieux de culture à Genève et dans ses environs. Une nouvelle étape a été franchie en 2007 avec l'intégration du CPG au BAC et la création des éditions Centre de la photographie Genève, distribuée depuis 2014 par Les Presses du Réel et publiant entre quatre à six titres par an. Le CPG a développé un réseau important de collaboration avec un grand nombre d'acteurs culturels à Genève et des institutions internationales dédiées à l'art et la photographie contemporaine, dont le MAMCO et le CAC.

La mission du CPG consiste à :

- Offrir à Genève un programme d'expositions et d'événements culturels de grande qualité qui couvre l'ensemble de la production photographique contemporaine (photographie plasticienne, exploration de nouveaux styles documentaires, photographie traitant de l'architecture ou de l'urbanisme, photographie d'amateurs ou d'archives, photographie de presse ainsi que tous les autres champs de production d'images photographiques);
- Soutenir la production de nouvelles œuvres d'artistes locaux, suisses et internationaux ;
- Promouvoir et valoriser les artistes actif-ve-s sur la scène locale en leur offrant des expositions personnelles ou collectives au sein de la programmation de l'institution ;
- Approfondir les enjeux liés à la photographie, alimenter la réflexion sur l'image photographique, ses usages et sa place dans le champ de l'art contemporain par l'organisation de discussions, de tables rondes et de conférences, mais également par le développement du volet éditorial de ses activités ;
- Poursuivre l'organisation de la manifestation triennale des 50 JPG sous forme d'un projet qui fédère les acteurs du milieu artistique local et régional et qui propose une offre culturelle autour de la photographie inédite à Genève. Collaborer aux manifestations et événements locaux, notamment ceux organisés par la Ville autour du médium de la photographie ;
- Rendre la photographie contemporaine dans toute la diversité de ses formes accessible à des publics larges et diversifiés grâce à un programme de médiation.

En terme de chiffres, le CPG occupe une surface d'environ 150 m<sup>2</sup> (salle d'exposition 100 m<sup>2</sup>/bureaux 50 m<sup>2</sup>) au rez-de-chaussée depuis son entrée définitive dans le bâtiment en 2007 et bénéficie d'une ligne de subventionnement qui s'élève à 270'600 CHF depuis 2012 (ce qui inclut la subvention pour l'organisation 50JPG de 25'000 CHF perçue 2 années sur 3). Le budget annuel s'élève à environ à 700'000 CHF dont moins de 50% provient de sources extérieures. Le CPG est visité annuellement et en moyenne par 10'000 personnes. En tout, le CPG dispose d'une bibliothèque spécialisée comptant environ 3000 livres, dont 2200 sont mises à disposition du public par l'actuel directeur. Depuis 2001, le CPG a exposé une centaine de présentations individuelles, plus d'une vingtaine de présentations collectives et une quinzaine d'expositions hors les murs.

### 3.5. ENJEUX DE LA RÉORGANISATION

L'amélioration de l'accueil du public étant l'un des enjeux principaux de la rénovation du Bâtiment d'Art Contemporain (BAC), les institutions du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), du Centre d'art contemporain (CAC) et du Centre de la photographie Genève (CPG) ont exprimé leurs besoins fonctionnels en privilégiant un large espace mutualisé dédié à cet effet.

L'exploitation est revue afin d'optimiser les interactions entre les différentes institutions. L'ouverture des lieux est prévue en simultané pour toutes les institutions avec possibilité d'accès hors horaire public pour des événements privés dans les espaces mutualisés.

Un travail sur l'amélioration de la visibilité extérieure du pôle culturel d'art moderne et contemporain est souhaité ainsi que celui permettant une claire distinction entre les institutions à l'intérieur du bâtiment.

Par ailleurs, l'accessibilité universelle au sein du BAC est un élément important dans la réorganisation d'un pôle culturel moderne et adapté aux besoins de ses utilisateurs et visiteurs. La notion inclusive, soucieuse d'équité pour toutes et tous, doit accompagner le projet tout au long de sa conception.

#### ESPACES MUTUALISÉS POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

L'entrée des visiteurs dans le Bâtiment d'art contemporain se fera dans un large espace mutualisé. Envisagé comme une place publique, cet espace sera la première étape dans l'expérience de visite et doit privilégier l'accueil du public, son orientation vers les entrées des institutions et offrir les services dédiés.

Avec l'ambition d'ouvrir le BAC à un plus large public, ce hall d'accueil sera vivant, attractif et confortable.

Les espaces mutualisés comprendront :

- un sas d'entrée
- un comptoir d'accueil (informations, caisse librairie & billetterie commune)
- un hall d'accueil / librairie avec une zone d'attente
- une cafétéria avec une zone vernissage
- un espace d'exposition du Centre de la photographie Genève (CPG)
- un espace d'exposition sans surveillance/gratuit pour les grands formats
- une salle polyvalente
- une salle de médiation
- les vestiaires publics
- les sanitaires publics

Une politique conjointe est nécessaire pour harmoniser l'offre (exposition et médiation), la billetterie, les horaires et le calendrier (cycles d'exposition et inter-expositions).

Des expérimentations ont eu lieu et de nouvelles sont à prévoir pour éprouver cette mutualisation et définir la gouvernance qu'elle implique.

- En 2016/17, une expérience pilote d'une billetterie commune a déjà été conduite par le CAC et le MAMCO à l'occasion de la BIM 2016.
- En 2019, le MAMCO a déjà expérimenté une offre de bars ponctuels en 2018 et 2019 et de cafétéria en 2019.
- En 2021/22, Le Commun et le FMAC déménageant, des espaces libérés seront l'occasion pour le CAC et le MAMCO d'expérimenter une programmation conjointe qui combinerait présentation d'œuvres de grands formats, espace de médiation et une cafétéria.

#### **Sas entrée:**

La volonté est de faciliter l'accès de tous les publics (personnes à mobilité réduite,...) et de les inviter à entrer via un sas permettant une fluidité de passage sans barrières architecturales.

#### **Comptoir d'accueil, caisse librairie, et billetterie commune:**

A ce comptoir d'accueil, le visiteur peut prendre connaissance de l'ensemble des offres, programmes, activités et s'orienter. Il comprend une caisse permettant d'obtenir un ticket pour une activité, pour les expositions de l'une ou l'autre des institutions, et enfin pour la librairie. Son implantation doit optimiser la surface d'un hall d'accueil mutualisé et multifonctionnel.

**Hall accueil / librairie:**

Inséré au sein même du hall d'accueil mutualisé et positionnée proche de la sortie, la librairie disposera de surfaces de présentoirs réparties entre les institutions. Les achats se feront à la billetterie.

Le hall d'accueil mutualisé a un rôle distributif et regroupe aussi bien la zone d'attente que la zone de déambulation-orientation.

**Cafétéria avec zone vernissage:**

La cafétéria est prévue pour 30 personnes assises et jusqu'à environ 400 debout ponctuellement pour les vernissages.

La zone dédiée aux vernissages doit être accessible de manière autonome au sein du hall, sans entraver les accès aux institutions non concernées, tout en ayant accès au dépôt de la cafétéria.

**Espace d'exposition du Centre de la photographie Genève (CPG):**

Le CPG disposera d'un espace situé dans les espaces mutualisés. Il comprendra un accueil pour le public, une zone d'exposition et les bureaux du CPG.

**Espace d'exposition sans surveillance/gratuit pour les grands formats:**

Dans cet espace seront exposées des œuvres de grandes tailles et ne nécessitant pas de surveillance. Les gabarits de passage seront prévus en conséquence.

**Salle polyvalente:**

Dans cet espace pouvant accueillir 100 personnes assises ou debout, il est prévu d'organiser des conférences et des performances. Un stockage y attendant est prévu pour stocker le matériel.

**Salle de médiation:**

Dans cet espace, il est prévu d'accueillir des groupes de 25 personnes pour atelier pédagogique (type classe d'école).

**Zone d'attente:**

Cet espace situé au sein même du hall d'accueil mutualisé servira de zone d'attente pour les groupes (par exemple classes d'écoles et les individus avant ou après leur visite). Elle sera équipée à cet effet d'un mobilier léger, peu contraignant et mobile en cas d'évènement.

**MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN (MAMCO)**

Le public sera orienté du grand hall d'entrée à la zone d'accueil du MAMCO.

**Accueil:**

C'est un espace fermé et vitré, donnant sur un comptoir d'accueil, avec une zone d'attente. Les usagers y sont informés du programme (expositions temporaires, collections, activités de médiation, événements ponctuels, organisation et plan d'orientation des espaces publics). Il doit intégrer l'identité de l'institution et une présentation du programme en cours. Cette zone marquera l'entrée sous douane (sécurisée) du MAMCO.

**Les espaces d'expositions:**

Les axes de circulation technique et publics n'interrompent pas la circulation au sein de chaque étage. En conservant les qualités architecturales propres au bâtiment d'origine – continuum des étages, fenêtres en bandeau – ces espaces bénéficieront de conditions muséales de qualité à la présentation d'artefacts (fonctionnalités de lumière artificielle et fonctionnalités de régulation climatique). Le musée organisé en plateaux continus a besoin de cette modularité architecturale pour concevoir une distribution spécifique à chaque exposition et présentation. D'étage en étage, les différentes hauteurs sous plafond garantissent un effet scénographique simple, véritable travelling progressif du 4<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> étage. La haute surcharge admissible au sol propre à l'édifice d'origine doit être conservée tant elle offre d'excellentes conditions de présentation à des œuvres parfois monumentales. L'éclairage est modulable. Il peut conjuguer lumière naturelle et artificielle. Grâce à des stores occultants, il doit être variable (50 lux – 250 lux) pour des raisons scénographiques et conservatoires.

**Salle de conférence:**

Espace d'accueil du public pour divers événements (cours, conférences...), elle doit être au même étage que les bureaux.

**Bibliothèque:**

Espace documentaire, elle n'est pas ouverte au public. Elle peut toutefois recevoir des visiteurs professionnels. Destinée avant tout aux employés du musée, elle doit se situer à proximité des bureaux.

**Bureaux:**

300 m2 min. - 12 bureaux pour 24 personnes.

La lumière naturelle est privilégiée.

## CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC)

Le public sera orienté du grand hall d'accueil à la zone d'accueil du CAC.

### **Accueil:**

Par symétrie avec le MAMCO, cet espace est vitré, avec un comptoir d'accueil (1 poste de travail) et une zone d'accueil marquée par un banc.

C'est à cet endroit que la validité du billet d'entrée sera vérifiée et que le public sera informé du programme. Il s'agit d'une zone de transition qui interpelle et suscite la curiosité des visiteurs. Elle peut être aussi une première introduction à l'exposition en cours. Tourné vers l'espace commun, cette zone d'accueil est attractive et lumineuse et reprend l'identité propre au CAC. Elle marque une transition entre l'agitation extérieure et le temps de la visite des expositions.

Cette zone marquera l'entrée sous douane du CAC.

### **Espaces d'expositions:**

Les espaces d'exposition devront être conçus de manière mobile afin de se transformer aisément selon les projets artistiques présentés qui peuvent nécessiter soit la lumière du jour, soit le noir complet (projections de la Biennale de l'Image en Mouvement), soit de grands plateaux pour la présentation d'œuvres centrales, soit des espaces plus découpés permettant d'augmenter les surfaces murales d'accrochage. A chaque projet, la circulation du public est repensée.

Pour permettre cette modularité, il est essentiel de disposer de grill technique permettant d'alimenter en électricité l'ensemble des espaces. De même, l'éclairage doit être modulable et mobile afin de créer différentes ambiances lumineuses. La haute surcharge admissible au sol doit être conservée pour la présentation d'œuvres parfois monumentales. La possibilité de suspension de charges lourdes à l'aide des IPN actuels est une fonctionnalité également utile pour la présentation d'œuvres monumentales.

### **Le Cinéma:**

Cet espace doit recréer les conditions adéquates et confortables pour le visionnage d'un film (y compris longs métrages) et être insonorisé. Il dispose d'une quarantaine de places installées en une volée unique de gradins bordée de part et d'autre d'une allée, dont le premier rang serait éloigné d'une distance de 3 à 5 mètres du grand écran « franc bord ». Cet espace permet également d'accueillir des événements de type lecture, conférence, dans un cadre intime. Il dispose d'une entrée indépendante des espaces d'exposition (possibilité d'organiser une soirée de projection parallèlement au montage-démontage d'expositions) et doit être accessible aux horaires d'ouverture au public (mardi au dimanche). Une cabine régie est attenante afin de régler les ambiances lumineuses, la sonorisation de la salle et les projections.

### **Espace de convivialité:**

Cet espace est une zone de transition entre les espaces publics et les zones de travail du personnel. Il peut à la fois être fermé et insonorisé pour accueillir une réunion d'équipe ou un conseil d'administration. Il communique avec une zone réservée au personnel pour les temps de pause et repas, ainsi qu'aux artistes qui installent leurs expositions ou préparent leurs performances. Ces deux espaces peuvent se rejoindre pour former un espace propice à des moments publics de convivialité (dîner ou verrée post-vernissage).

### **Résidence d'artiste:**

Cet espace de travail est offert temporairement à des artistes pour des projets de toute nature (peinture, vidéo, son, écriture). Espace fermé, il bénéficie de la lumière naturelle tout en pouvant être totalement obscurci (black-box) et être insonorisé pour ne pas importuner les expositions présentées simultanément ou les collaborateurs travaillant dans les espaces de bureau. Toutefois, il ne doit pas être déconnecté des collaborateurs et collaboratrices pour faciliter le dialogue et l'accompagnement de l'artiste invité (partage des espaces de pause et déjeuner).

### **Bureaux:**

Les collaboratrices et collaborateurs peuvent partager certains espaces de travail. Il faut néanmoins compter un minimum de 6 pièces séparées, dont 5 doivent comporter des espaces de travail supplémentaires pour le personnel temporaire (l'équipe varie de 6 à 15 personnes). La lumière naturelle est privilégiée.

## CENTRE DE LA PHOTOGRAPHIE GENEVE (CPG)

Le public sera orienté à l'intérieur du grand hall d'accueil dans l'espace d'exposition du CPG. Il y sera accueilli par une banque d'accueil. Cette zone marquera l'entrée sous douane du CAC.

### **Espace d'exposition:**

D'un point de vue logistique, il y aura un accès depuis l'entrée des œuvres jusqu'à l'espace d'exposition modulaire via un monte-charges. L'entrée de l'espace d'exposition modulaire correspondra à une dimension de 3 x 3 m pour le passage des œuvres.

Cet espace de 150 m<sup>2</sup> sera organisé avec un cloisonnement (pas forcément toute hauteur jusqu'au plafond) et des aménagements modulables. Un éclairage mixte lumière artificielle et naturelle est possible. Le contrôle du climat n'est pas spécifique mais identique à celui du hall d'accueil mutualisé.

### **Bureaux:**

Emprise au sol de 50 m<sup>2</sup>, dont minimum 30 m<sup>2</sup> seront installés dans l'espace d'exposition modulaire (et 20 m<sup>2</sup> restant pouvant être installés en mezzanine).

### ESPACES MUTUALISÉS POUR LES SERVICES INTERNES

Le personnel accédera dans cette zone sous douane pour rejoindre son lieu de travail. C'est également dans cette zone que les livraisons arriveront sous la supervision depuis la loge sécurité (alarme effraction, feu, climat). Par cette zone, il sera possible d'atteindre les dépôts de la cafétéria, de la salle polyvalente et l'espace d'exposition CPG. Cette zone comprendra les locaux techniques et le dépôt CPG.

### LOGISTIQUE ŒUVRE MAMCO ET CAC

Une nouvelle circulation des œuvres, sécurisée depuis le déchargement/chargement dans une aire de déchargement protégée, suivie d'un sas de décaissage, qui doit être divisible en 2 parties, en cas d'usage simultané des institutions, est nécessaire jusqu'à l'accrochage, avec des gabarits de passage adaptés, y compris dans les monte-charges.

### ASPECTS TECHNIQUES SPÉCIFIQUES AU DOMAINE DES MUSÉES ET DE LEUR SÉCURITÉ

Un contrôle du climat est nécessaire pour les espaces/plateaux d'exposition avec pour objectif souhaité par les utilisateurs d'atteindre une température cible de 20°C, variation + ou - 2°C, ainsi qu'un taux d'humidité relative cible de 50 % variation + ou - 5% par 24 heures. Ces niveaux de température et d'humidité relative correspondent aux exigences des prêteurs d'œuvres. Les locaux de stockage des œuvres devront répondre à ces mêmes conditions.

Dans l'idéal, les besoins des institutions muséales ciblent des valeurs à l'année correspondant aux exigences des prêteurs (citées ci-dessus), mais il est toléré qu'un lissage de ces valeurs soit réalisé dès lors que les variations sur l'année éviteront les pics brutaux et qu'on restera dans une évolution progressive. Ceci sous réserve que durant les MEP des échanges avec les équipes participantes aient lieu pour qu'il soit proposé des solutions inventives considérant les paramètres : espaces, saisons, systèmes techniques de contrôle.

Des propositions travaillant par zone spécifique pourraient être satisfaisantes pour autant que cela recouvre un étage d'exposition au moins avec ces valeurs cibles strictes afin de pouvoir emprunter des œuvres aux prêteurs appliquant des conditions restrictives.

Pour les locaux administratifs et autres locaux (hors stockage des œuvres), un contrôle des températures est également souhaité, conforme à la base de la norme SIA382/1 version 2014 (soit une température moyenne entre 20 et 27°C), mais il n'est pas nécessaire d'avoir un contrôle de l'humidité.

Pour mémoire, les dispositifs de climatisation de confort dans le canton de Genève sont soumis à autorisation sous conditions très restrictives.

Au niveau des vues/occultation et/ou vues sur l'extérieur, il est de plus en plus courant que les espaces d'exposition soient des espaces obscurcis avec éclairage artificiel. Un musée a besoin de beaucoup de supports (murs) sur des plateaux d'exposition offrant une grande flexibilité. Par ailleurs, dans la situation du BAC, il est important de noter la valeur patrimoniale des façades et de leurs ouvertures. Aussi, une solution innovante, ingénieuse et respectueuse des contraintes muséales, fonctionnelles, climatiques et patrimoniales devra être trouvée.

Les aspects acoustique, luminosité et technologique sont également à considérer selon les normes internationales des musées.

Au niveau de la sécurité, la rénovation du bâtiment existant devra répondre aux exigences de sécurité liées à la thématique des espaces d'expositions et de plus en plus soumis à des conditions d'assurance drastiques en termes d'équipements sécurisés. A ce jour, il est prévu un local de contrôle diurne (à priori associé à une loge gardiennage/sécurité) qui devra être relié à une centrale 24h/24-7j/7 en période nocturne. Le bâtiment devra répondre aux normes et à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Un ou plusieurs monte-charges sont à optimiser et/ou prévoir afin de répondre aux normes muséales actuelles avec un gabarit spécifique lié à la taille des œuvres (cf. tableau n°3.9.2).

## **3.6. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS – ACCÈS – CIRCULATION – PARKING**

Sur le domaine public de la Ville de Genève inscrit dans le périmètre élargi de réflexion, les mandataires étudieront soigneusement les options d'accès du public ainsi que les accès séparés pour les œuvres. Les rues bordant le périmètre du concours sont actuellement affectées à la circulation routière, ainsi que le passage de ligne de bus des Transports Publics Genevois (TPG).

Le Maître d'ouvrage souhaite maintenir l'accès routier à toutes les rues environnantes. La fermeture à la circulation d'une des rues est laissée à l'interprétation des concurrents. Toutefois, une solution devra, le cas échéant, être étudiée avec les autorités compétentes, sans engagement du Maître d'ouvrage sur l'aboutissement de cette démarche.

Les participants ont la possibilité de mettre en valeur les deux entrées du BAC, en modifiant le trottoir situé sur la rue des Bains. L'emprise maximum du trottoir doit permettre le passage des lignes de transport en commun dans les deux sens de circulation. Le stationnement existant constitue la limite du trottoir partiellement ou totalement modifié.

Les 6 places de stationnements en zone bleue peuvent être partiellement ou totalement supprimées et seront compensées dans un périmètre proche.

Les 5 places de livraison doivent être maintenues mais peuvent être réorganisées ou regroupées. La livraison peut se trouver sur le trottoir qui sera localement abaissé pour permettre un accès aisé.

Un stationnement pour vélos (épingles) peut également trouver sa place sur le trottoir modifié.

Sur le domaine privé de la Caisse de Prévoyance de l'État de Genève (CPEG), de la cour entre la rue Gourgas et celle des Vieux-Grenadiers, les utilisateurs ont émis et listé des souhaits qui font l'objet de discussions avec la CPEG, à savoir :

- pour les visiteurs, les livraisons et le personnel, une entrée (côté cour) dans les espaces partagés ;
- pour les œuvres, la création depuis la cour d'une zone protégée de déchargement avec un sas de décaissage ;
- pour un accueil convivial du public, la suppression des grandes portes/grilles métalliques (à voir avec le SMS/CMNS), avec en substitution des bornes automatiques, par exemple, ainsi que la création d'espaces végétalisés non pérennes (déplaçables) dans la cour, pour l'accueil d'une éventuelle terrasse ;
- pour les déchets ponctuels des expositions, la création d'une zone pour une benne de chantier ;
- pour la mobilité douce, la création de places de parking vélos visiteurs et du personnel.

Etant donné que la Ville de Genève n'est pas propriétaire du domaine foncier de la cour, mais que celle-ci appartient à la CPEG, toutes propositions de changements seront subordonnées à des transactions et à la mise en place d'éventuelles servitudes. Sur certains points la CPEG est d'accord d'entrer en matière pour trouver une solution, mais d'une manière générale aucun élément pérenne ne pourra être prévu.

Le Maître d'ouvrage réitère sa recommandation sur le fait que tout cela est sans engagement de sa part sur l'aboutissement de ces démarches.

### 3.7. CONCEPT TECHNIQUE CVSE

L'enveloppe thermique actuelle du bâtiment est inadaptée à son fonction muséographique de conservation et d'accueil du public.

En effet, le bâti présente à la fois une absence totale d'isolation avec des pertes importantes en hiver, un rayonnement solaire incontrôlé par les fenêtres et une perméabilité importante à l'air extérieur.

Les installations de chauffage et ventilation sont également obsolètes et non adéquates à un usage muséographique. En ce qui concerne les installations techniques de traitement d'air, elles sont inexistantes, ne permettant ni contrôle du climat, ni une récupération d'énergie.

Le projet devra atteindre le standard de Haute Performance Energétique (HPE rénovation au sens de la loi sur l'énergie L2-30) dans le respect de la substance patrimoniale du site.

En ce qui concerne la production de chaleur, le bâtiment sera raccordé à l'infrastructure énergétique CADECO des SIG, permettant un approvisionnement en chaleur renouvelable aux moyens de pompes à chaleur haute température situées au sous-sol du bâtiment du Seujet 36. L'introduction du réseau dans la chaufferie actuelle du MAMCO a déjà été réalisée cette année.

Une installation de production de froid autonome devra être prévue afin d'assurer les conditions climatiques, son positionnement nécessitera une intégration visuelle et acoustique fine.

Concernant les conditions climatiques dans les zones de conservation (zone de stockage et d'exposition d'œuvres), elles devront conjuguer le respect des principes de conservation, le confort du public et du personnel ainsi que l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la technique. Un groupe de travail réunissant architectes, experts de la conservation et spécialistes des techniques CVC devra être créé sur cette thématique. Ces conditions devront également tenir compte du niveau de qualité de rénovation de l'enveloppe thermique et aboutir à un usage raisonné de l'énergie et des installations de traitement d'air.

Au vu des conditions caniculaires répétées à Genève d'année en année, les zones administratives, d'accueil ou de réunion pourront également être traitées afin de limiter la surchauffe et l'inconfort. Les besoins en rafraîchissement étant évalués par locaux selon les principes des normes SIA 180 et 382/1.

Les principes de distribution et de régulation devront être adaptés aux différents zonings des espaces d'expositions.

Le bâtiment du MAMCO a été répertorié en 2006 par la Ville de Genève pour son très fort potentiel solaire. Ainsi, afin de respecter les stratégies adoptées par la Ville de Genève en matière d'énergie « 100% renouvelable en 2050 » pour les besoins en chaleur et « consommer moins et produire mieux » pour les besoins en électricité, il est demandé dans le cadre du concours d'exploiter au maximum la toiture afin de produire de l'électricité locale qui sera autoconsommée sur site.

Cette installation solaire complétera les installations existantes en Ville de Genève selon le programme décidé par le Conseil administratif le 20 octobre 2004 pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque.

### 3.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Genève demande que le projet soit compatible avec les principes du développement durable, soit un faible impact sur l'environnement, une intégration des préoccupations sociales ainsi que des aspects économiques sur les moyens et long termes.

L'économie de moyens fait partie des arguments liés au développement durable et devra être recherchée, tant dans la mise en œuvre que dans la gestion future. Aussi, afin de garantir la pérennité des aménagements proposés, les choix des participants s'orienteront vers des matériaux durables, solides, adaptés aux usages et tenant compte des contraintes de mise en œuvre, de gestion et d'entretien par les services de la Ville. Ils ne devront porter atteinte ni à la santé des futurs usagers ni aux ouvriers lors de la mise en œuvre.

La végétalisation de la toiture couplée à une maximalisation de la production locale d'électricité (panneaux photovoltaïques) font partie intégrante du présent cahier des charges.

### 3.9. PROGRAMME DES LOCAUX

Le programme des locaux des MEP est composé des ensembles suivants :  
Estimation des surfaces totales (selon SIA 416) :

|                             |  |                            |
|-----------------------------|--|----------------------------|
| Voir tableau<br>Cf. N°3.9.1 | BÂTIMENTS C & D (surface utile = SU) (SU)  | 7'522 m <sup>2</sup>       |
| Cf. N°3.9.2                 | BÂTIMENTS C & D (surfaces d'installations techniques = SI)<br>les m <sup>2</sup> des éléments distributifs (ascenseurs et monte-charges) sont<br>calculés sur les 6 niveaux existants (SI) | 624 m <sup>2</sup>         |
| Total (SU+SI)               |  | <b>8'146 m<sup>2</sup></b> |
| Cf. N°3.9.3                 | AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS (surface externe utile = SEU)<br>selon projet dont le minimum suivant (SEU)  | -- m <sup>2</sup>          |

L'addition de surfaces ci-dessus est l'objectif à atteindre mais le cas échéant des priorités pourront être précisées et/ou mieux définies lors des différents dialogues.

L'ensemble de éléments décrits ci-dessous sont indicatifs et pourront donc être discuté avec les utilisateurs et le maître d'ouvrage lors des interactions avec le collège d'experts.

**Les surfaces d'expositions exprimées sont les surfaces à atteindre sachant que la MO cherche à obtenir le plus de surfaces de plateaux d'exposition possibles.**

Légende des tableaux :

Liaisons importantes    \*\*\* = liaison directe  
                                  \*\* = liaison aisée (escalier)  
                                  \* = liaison indirecte

LN                            = lumière naturelle  
LI                            = lumière indirecte  
LA                            = lumière artificielle

EQ                            = Equipements à prévoir  
T18-22°C                 = Température cible 20°C à +/- 2°C  
HR45-55°C               = Humidité relative cible 50% à +/- 5%

Les surfaces indiquées sont des surfaces moyennes (SU, SEU et SI) se réfèrent à la norme SIA 416.

Activités / codes couleur :

|   |  |
|---|--|
| Centre d'art contemporain-CAC             |  (bleu ciel)  |
| Centre de la photographie Genève-CPG      |  (vert clair) |
| Musée d'art moderne et contemporain-MAMCO |  (orange)     |
| Locaux techniques                         |  (beige)      |
| Espaces mutualisés                        |  (blanc)      |

### 3.9.1 BÂTIMENTS C & D : SURFACES UTILES (SU)

Les institutions MAMCO, le CAC et le CPG sont des entités indépendantes les unes des autres en termes d'organisation et d'exposition.

Les mètres carrés de surfaces d'exposition retranscrits dans le présent tableau se basent sur des fonds de plans vierges de toutes partitions liées à une exposition. En effet, les fonds de plans transmis aux concurrents ont été nettoyés de tous les éléments nécessaires pour la disposition d'une exposition (cf. annexes N°1.19.05 & 1.19.11, mentionnés au point 1.19 dans le document A). Ces dernières étant modifiées à chaque fois, le Maître d'ouvrage a préféré donner aux participants un état des lieux tel que le lauréat en disposera au moment du démarrage du projet.

Par ailleurs, le Maître d'ouvrage rend attentifs les participants sur le fait que les plateaux d'exposition sont soumis à des conditions très précises comme :

- un contrôle du climat obligatoire pour les espaces/plateaux d'exposition avec comme objectif d'atteindre une température de 20°C, ainsi qu'un taux d'humidité relative de 50 %;
- un contrôle des vues/occultations et/ou vues sur l'extérieur. Il est de plus en plus courant que les espaces d'exposition soient des espaces confinés avec éclairage artificiel ;
- un besoin de supports (murs) sur des plateaux d'exposition offrant une grande flexibilité.

Dans la situation du BAC, il est important de noter la valeur patrimoniale des façades et de leurs ouvertures. Une solution innovante, ingénieuse et respectueuse des contraintes muséales, fonctionnelles, climatiques et patrimoniales devra être trouvée.

Aussi, selon les projets, il conviendra au participant de prévoir une marge de 10 à 15% dans les surfaces/plateaux d'exposition pour la distribution et la gestion d'éléments techniques répondant aux conditions citées ci-dessus. Ces surfaces « techniques » ne sont pas incluses dans les surfaces d'exposition exprimées ci-dessous.

**Les surfaces d'exposition exprimées sont les surfaces à atteindre sachant que la MO cherche à obtenir le plus de surfaces de plateaux d'exposition possibles.**

Les expositions du MAMCO ne nécessitent pas l'équipement d'un gril technique ; par contre celles du CAC oui.

Par ailleurs, les éléments décrits dans le tableau ci-dessous seront à quantifier en degré 2 (cf. fiche quantitative N°1.19.13 mentionnée au point 1.19 dans le document A).

#### **SECTEUR PUBLIC - LOCAUX COMMUNS MUTUALISES**

| <i>N°+<br/>cat.</i> | <i>Types de locaux</i>                                       | <i>m<sup>2</sup> min.<br/>(SU)</i> | <i>descriptif</i>  |
|---------------------|--|------------------------------------|--|
| 1                   | Sas d'entrée   | 10                                 | *** selon projet et type d'accès sur rue ou cour<br>LN<br>Espace tampon extérieur-intérieur<br>EQ : espace tempéré, tapis de comptage des personnes<br>Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite  |
| 2                   | Comptoir accueil / caisse<br>librairie / billetterie commune | 20                                 | ***sas entrée publique, hall accueil<br>LN ou LI<br>T20-27°C + HR non contrôlée<br>Comptoir accueil d'information, caisse libraire et<br>billetterie avec ticket commun<br>EQ : 2 postes de travail, ordinateur, téléphone, wifi, 1<br>caisse, 1 coffre (clefs) ; desk accueil |

|   |  |     |   |
|---|--|-----|---|
| 3 | Hall d'accueil / librairie / zone attente                | 165 | <p>***sas entrée publique / comptoir accueil / cafétéria / expos grands formats<br/>LN ou LI<br/>T20-27°C + HR non contrôlée<br/>Déambulation-orientation-distribution et zone présentoirs publications avec meubles stockage publications<br/>zone publique hors douane<br/>+ Zone d'attente pour groupes et individuels avec mobilier léger et peu contraignant<br/>EQ : écrans pour les informations sur les activités du BAC ; supports pour installations numériques, ainsi que des murs d'honneur pour les sponsors ; mobilier d'attente léger</p>  |
| 4 | Cafétéria publique / espace privatisable pour vernissage | 180 | <p>*** accès livraison / local de stockage / Hall accueil (n°3)<br/>LN<br/>T20-27°C + HR non contrôlée<br/>Partie vernissage autonome durant les heures d'ouverture du BAC, jusqu'à 400 personnes ponctuellement lors de vernissages exceptionnels pour autant que ce local soit connecté à la surface du hall d'accueil n°3</p> <p>1 personne pour service cafétéria aux horaires d'ouverture, environ 30 personnes</p> <p>Cuisine de réchauffement et non de production<br/>Zone cuisine mutualisable avec zone traiteur pour espace vernissage armoires réfrigérantes pour snacks et boissons pour service au public, machine à café tireuse à bière, etc.<br/>EQ : four de mise en température ; 1 plan de travail avec plonge, 3 armoires réfrigérées à boissons, un congélateur 250 litres, 1 réfrigérateur 250 litres, 1 lave-vaisselle avec table d'entrée et de sortie, 1 espace de rangement, 1 coin poubelles, vitrines réfrigérées de présentation, tireuse à bière, machine à café, etc.</p> |
| 5 | Exposition modulaire CPG                                 | 200 | <p>***entrée au rez-de-chaussée / hall d'accueil<br/>LN et LA<br/>T20-27°C + HR non contrôlée<br/>À disposition du CPG (incluant bureau CPG)<br/>Pas d'accueil fixe<br/>Espace d'exposition<br/>Bureaux sur 50 m<sup>2</sup> au sol (dont 20 m<sup>2</sup> en mezzanine)<br/>Gabarit de passage des œuvres ~300 X 300 cm / H<br/>EQ : cloisons et aménagement intérieur modulable<br/>+ 6 postes de travail avec tables, chaises, ordinateur, téléphone, wifi</p>   |
| 6 | Exposition des collections sans surveillances            | 300 | <p>***entrée œuvres / hall d'accueil<br/>LA<br/>T20-27°C + HR non contrôlée<br/>Expo semi-permanente gratuite. Présentation d'œuvres de grande taille, praticables et pas dangereuses ne nécessitant pas de surveillance<br/>Gabarit de passage des œuvres ~300 cm X 300 / H (gabarit de passage des monte-charges)<br/>EQ : système d'accroche pour la pose éventuelle d'un gril</p>   |
| 7 | Salle polyvalente / avec régie sous clef                 | 180 | <p>*** Cafétéria / vernissage / hall d'accueil<br/>LA<br/>T20-27°C + HR non contrôlée<br/>Salle de projection et/ou conférence d'une capacité de 100 pers. avec équipement de projection et régie son et lumière y compris dépôt matériel audiovisuel<br/>EQ : chaises, tables, projecteurs, console son et lumière + matériel sous clefs (micros, ordinateur lié au beamer)</p>  |

|   |                                      |    |  |
|---|--------------------------------------|----|--|
| 8   | Salle médiation                      | 40 | ***salle polyvalente / hall d'accueil<br>LA<br>T20-27°C + HR non contrôlée<br>pour ateliers pédagogique (type classe d'école)<br>capacité de 25 personnes inclus zone de rangement du matériel<br>EQ : tables, chaises + lavabo + stockage sous clef du matériel pédagogique (armoires) ordinateur, téléphone, internet, projecteur  |
| 9   | Vestiaires publics                   | 30 | **entrée du musée + hall d'accueil principal + ascenseur<br>LA<br>Création de 100 casiers à consigne individuelle et de 4 malles-vestiaires pour les classes d'école.<br>Possibilité d'implantation au sous-sol.<br>EQ : 100 casiers de dimensions 36 x 36 x 40 cm<br>+ 4 malles de dimensions 80 x 80 x 80 cm<br>+ patères mobiles d'appoint pour vestes à camoufler dans des armoires, miroirs et bancs  |
| 10  | WC publics                           | 20 | ** vestiaires / cafétéria / hall d'accueil<br>LA<br>3 WC non genrés et 1 WC pour personnes à mobilité réduite (PMR),<br>EQ : WC + lavabos / accès PMR + table à langer et rangement chaise roulante d'appoint  |
| <b>SECTEUR <u>INTERNE</u> - LOCAUX COMMUNS MUTUALISES</b> |                                      |    |  |
| 11  | Entrée œuvres /<br>Sas de décaissage | 80 | ***monte-charges / loge gardien sécurité<br>LA<br>Accès dans la cour depuis la rue des Vieux-grenadiers pour déchargement dans zone protégée.<br>Décaissage souhaité en tout temps (même durant les horaires d'ouvertures au public).<br>La zone sert aux deux institutions MAMCO et CAC et doit permettre de décaisser en même temps. Il est possible de générer deux zones de 40 m2 ou une seule de 80 m2 divisible.<br>EQ : plateforme de déchargement de 4 X 2 m supportant un poids de 5 tonnes |
| 12  | Local n°1 tri déchets                | 10 | *** extérieur / cafétéria<br>LI<br>ventilation renforcée<br>Déchets cafétéria (déchets organiques, PET, aluminium, bouteilles,...)<br>EQ : avec équipement professionnel adéquat, accès simplifié vers l'extérieur   |
| 13  | Local n°2 tri déchets                | 5  | selon projet<br>LA<br>Déchets administratifs inertes (papier, cartons,...).<br>Actuellement, la CPEG utilise un local accolé au BAC ouvrant sur la cour. Une demande est en cours de négociation pour un droit d'usage partagé avec le futur BAC.<br>Demeure réservé aux conditions du point 3.06, mentionnée dans le présent document.<br>EQ : containers à roulettes   |
| 14  | Office                               | 40 | *** cafétéria publique<br>LA<br>Office à disposition pour les traiteurs en lien avec la zone vernissage<br>EQ : armoires réfrigérantes pour snacks et boissons, et stockage  |

|                              |   |      |   |
|------------------------------|---|------|---|
| 15                           | Loge gardiennage/sécurité                             | 20   | <p>*** zone de décaissage / hall d'accueil</p> <p>LA</p> <p>Un gardien est souhaité (référence technique sécurité et inventaire matériel) maintenance des locaux, sûreté et relais de sécurité feu et climat de premier niveau durant les heures d'ouverture.</p> <p>EQ : équipements de sécurité (alarmes intrusion et incendie, tableaux et postes de commandes, écrans, téléphone...)</p> <p>1 poste de travail</p>  |
| 16                           | Local nettoyage / Dépôt matériel concierge            | 20   | <p>*** ascenseur + monte-charges</p> <p>LA</p> <p>Local de nettoyage et dépôt matériel du concierge (stockage produits de nettoyage, aspirateurs, ...)</p> <p>Il est possible de créer deux locaux de 10 m2 ou un seul de 20 m2.</p> <p>Possibilité d'implantation au sous-sol.</p> <p>EQ : point d'eau + évier inox</p> <p>Prévoir armoires de nettoyage aux étages par institutions</p>   |
| 17                           | Dépôt fournitures réception / boutique / publications | 30   | <p>*** monte-charges, hall d'accueil librairie</p> <p>LA</p> <p>1 grand réduit comme lieu de stockage pour le matériel de réceptions (tables, chaises, vaisselles,....)</p> <p>EQ : étagères pour stockage</p>  |
| 18                           | Dépôt fournitures Cafétéria                           | 15   | <p>*** monte-charges</p> <p>1 grand réduit comme lieu de stockage pour le matériel de la cafétéria (réserves, denrées cafétéria ;....)</p> <p>EQ : étagères</p>   |
| 19                           | Loges salle polyvalente avec douche                   | 15   | <p>** salle polyvalente</p> <p>LI ou LA</p> <p>ventilation renforcée</p> <p>Loges pour des performateurs</p> <p>Possibilité d'implantation au sous-sol</p> <p>EQ : armoire vestiaire + douche + lavabos</p>   |
| 20                           | Cabine de peinture                                    | 10   | <p>*** ateliers / atelier de peinture</p> <p>LA</p> <p>ventilation renforcée</p> <p>Installations techniques importantes</p> <p>EQ : cabine de peinture de 4 X 2 m + ventilation + point d'eau</p>  |
| <b><u>SECTEUR PUBLIC</u></b> |   |      |   |
| 21                           | Accueil   | 30   | <p>***entrée publique</p> <p>LN</p> <p>Accueil fermé &amp; sécurisé sous alarme, spécifique à des groupes pour le MAMCO</p> <p>EQ : 2 postes de travail avec ordinateur, téléphone et wifi</p>  |
| 22                           | Exposition  | 2875 | <p>*** ascenseur, escalier, monte-charges</p> <p>LA</p> <p>T18-22°C + HR45-55%</p> <p>Locaux à une température constante maintenue à 20°C et un taux d'humidité relative de 50%. Ces conditions évitent la dégradation des œuvres et sont exigées par les assurances lors de prêts.</p> <p>Plateaux d'expositions + sol continu sans seuils et <u>sans</u> gril technique</p> <p>EQ : sources électriques : blocs de puissance ; conditionnement température/humidité</p> |
| 23                           | WC publics  | 10   | <p>**expositions</p> <p>LA</p> <p>1 WC non genrés et 1 WC pour personnes à mobilité réduite,</p> <p>EQ : WC + lavabos / accès PMR + table à langer</p>  |

|   |                          |     |  |
|---|--------------------------|-----|--|
| 24  | Accueil                  | 30  | ***entrée publique<br>LN<br>Accueil fermé & sécurisé sous alarme, spécifique à des groupes pour le CAC<br>EQ : 1 poste de travail avec ordinateur, téléphone et wifi   |
| 25  | Espace « Le Cinéma »     | 67  | *** accueil CAC, ascenseur, escalier, espace convivialité<br>LA<br>Température – ventilation – espace insonorisé<br>projection par beamer dans « Blackbox » avec gradinage de cinéma pour 40 personnes<br>Espace autonome par rapport aux espaces d'expositions pour programmation en dehors des heures d'expositions.<br>EQ : ordinateur, beamer, grand écran (ou mur lisse) + fauteuil cinéma en gradin, cabine son et lumière   |
| 26  | Exposition               | 965 | *** ascenseur, escalier, monte-charges<br>LA<br>T18-22°C + HR45-55%<br>Plateaux d'expositions + sol continus sans seuils et <u>avec</u> grill technique, lumière modulable<br>EQ : structure pour grill technique, conditionnement température/humidité, sources électriques, avec chemin de câbles électriques pour raccorder matériel suspendu au grill technique (vidéoprojecteur, lumières).<br>Prévoir 10m2 (1m x 10m) pour stockage d'éléments de grande hauteur tels que grands écrans ou grandes caisses (si dépôts ont une hauteur de plafond limité) + 5 m2 par plateau d'expo pour réduit « technique » avec 1 point d'eau avec vasque. |
| 27  | Exposition project-space | 200 | ***ascenseur, escalier, monte-charges, exposition<br>LA<br>T18-22°C + HR45-55%<br>Plateaux d'expositions + sol continus sans seuils et <u>avec</u> grill technique<br>EQ : structure pour grill technique, sources électriques, avec chemin de câbles électriques pour raccorder matériel suspendu au grill technique (vidéoprojecteur, lumières). Conditionnement température/humidité  |
| 28  | WC publics               | 10  | **( entrée - sortie ) / expositions / zone d'accueil<br>LA<br>1 WC non genrés et 1 WC pour personnes à mobilité réduite,<br>EQ : WC + lavabos / accès PMR + table à langer   |
| <b>SECTEUR <u>INTERNE</u> - LOCAUX PAR INSTITUTIONS</b> |                          |     |  |
| 29  | Bureaux                  | 300 | *** ascenseur, escalier, monte-charges<br>LN<br>Création de 12 bureaux fermés pour 24 personnes travaillant à 100%<br>EQ : 25 postes de travail  |
| 30  | Bibliothèque             | 20  | * bureaux MAMCO, ascenseur, escalier<br>LA<br>Bibliothèque utilisateurs pour recherche / non publique.<br>~140 ml de livres sur des hauteurs d'étagères de 3,20 m.<br>EQ : rayonnages (meubles existants), échelle, coffres, table lumineuse, 1 poste de travail   |
| 31  | Salle de conférence      | 40  | * bureaux MAMCO, ascenseur, escalier<br>LA<br>1 salle de conférence pour maximum 50 personnes<br>EQ : tables pliantes, chaises empilables, wifi, équipement audio-visuel (beamer) et 1 poste de travail y compris zone de rangement  |

|    |   |     |  |
|----|---|-----|--|
| 32 | WC du personnel                                     | 20  | *bureaux MAMCO<br>LA<br>WC pour le personnel du MAMCO. Ceux-ci seront au plus près des espaces de travail des employés et répartis dans les étages.<br>EQ : 2 WC homme + 2 urinoirs + 2 lave-mains et 1 WC femme / personnel à mobilité + 1 femme WC + 1 lave-mains.   |
| 33 | Salle de pause du personnel Administratif           | 40  | *bureaux<br>LN<br>Salle de pause du personnel administratif du MAMCO (~20 personnes).<br>EQ : kitchenette avec point d'eau, réfrigérateur, bouilloire et micro-onde  |
| 34 | Archives  | 65  | *** monte-charges<br>LA<br>Stockage des archives du Musée actuellement au sous-sol. ~140 ml de livres sur des hauteurs d'étagères de 2,50 m<br>EQ : compactus (partiellement existant éventuellement à compléter)  |
| 35 | Dépôt cadres/socles/display                         | 65  | *** monte-charges<br>LA<br>Dépôt de réserve « Display » et atelier d'encadrement actuellement au sous-sol.<br>EQ : étagères/redents/tables tréteaux pliantes   |
| 36 | Local buanderie                                     | 10  | *** vestiaires monteuses-ses<br>LA<br>Local buanderie pour uniformes<br>EQ : 2 éviers, évacuation et machine à laver le linge + matériel nettoyage des chantiers   |
| 37 | Stockage temporaire « caisses »                     | 350 | *** monte-charges<br>LA<br>T18-22°C + HR45-55%<br>Lieu de stockage pour des déplacements d'œuvres temporaires par exemple prêts, restaurations, œuvres arrivantes ou en partance, ...ainsi que les caisses des expositions en cours<br>Actuellement dans le sous-sol du musée<br>EQ : conditionnement température/humidité |
| 38 | Local de pause du personnel montage et surveillance | 50  | *expositions, dépôts<br>LA<br>Salle de pause du personnel des équipes techniques du MAMCO (20 personnes)<br>EQ : kitchenette avec point d'eau, réfrigérateur, bouilloire et micro-onde   |
| 39 | Atelier   | 145 | *** monte-charges / cabine de peinture<br>LA<br>ventilation renforcée<br>Installations techniques importantes<br>Atelier de menuiserie, soudage, constructions diverses<br>EQ : établis, meubles à outillages, plans de travail  |
| 40 | Atelier peinture                                    | 20  | *** monte-charges / cabine de peinture<br>LA<br>ventilation renforcée<br>Installations techniques importantes<br>Atelier de peinture<br>EQ : plans de travail, étagères, point d'eau + lavabo inox<br>Armoire produits dangereux, matériel nettoyage des chantiers   |
| 41 | Stock livres et éditions                            | 30  | *** monte-charges<br>LA<br>Lieu de stockage d'ouvrages avec étagères sur l'ensemble du local<br>EQ : étagères avec rayonnages d'une hauteur de 33 cm   |

|    |  |     |  |
|----|--|-----|--|
| 42 | Vestiaire/douche/wc personnel<br>H monteurs              | 22  | ***ascenseurs,<br>LA<br>Vestiaires et sanitaires pour 15 hommes<br>EQ : Casiers, WC, douches et lavabos.   |
| 43 | Vestiaire/douche/wc personnel<br>F monteuses             | 20  | ***ascenseurs<br>LA<br>Vestiaires et sanitaires pour 12 femmes<br>EQ : Casiers, WC, douches et lavabos.  |
| 44 | Bureaux  | 150 | *** ascenseur, escalier,<br>LN + LI<br>Création de 5 bureaux fermés pour 10 personnes<br>travaillant à 100% / bureau de 2 personnes.<br>EQ : 10 postes de travail  |
| 45 | WC du personnel  | 10  | **bureaux<br>LA<br>WC du personnel du CAC au plus près des espaces de<br>travail<br>EQ : 1 WC homme + 1 urinoir + lavabos et 1 WC femme<br>y compris personnes à mobilité réduite + lavabos  |
| 46 | Résidence artiste  | 30  | *** ascenseur, escalier, monte-charges, exposition<br>project-space<br>LN<br>Atelier d'artiste en résidence, insonorisé et possibilité de<br>transformer en « Blackbox »<br>EQ : point d'eau + prises électriques  |
| 47 | Espace convivialité                                      | 70  | ***, ascenseur, escalier, espace de projection,<br>résidence, bureaux<br>LN<br>Salle de pause du personnel du CAC (20 à 30 pers.).<br>utilisable en salle de réunion (12 à 15 personnes) et<br>aussi pour verrees post projections<br>EQ : cuisine domestique avec évier, réfrigérateur, micro-<br>onde, lave-vaisselle, plaques de cuisson, four + zone de<br>rangement |
| 48 | Atelier  | 130 | *** monte-charges / cabine de peinture<br>LA<br>ventilation renforcée<br>idéalement 3m hauteur sous plafond<br>Installations techniques importantes<br>Atelier de menuiserie, constructions diverses, peinture,<br>coin soudure avec évacuation<br>EQ : établis, meubles à outillages, plans de travail, point<br>d'eau, téléphone, wifi                                 |
| 49 | Vestiaire/douche/wc personnel<br>H monteurs              | 8   | ***ascenseurs<br>LA<br>Vestiaires et sanitaires pour 2 hommes<br>EQ : Casiers, WC, douches et lavabos.   |
| 50 | Vestiaire/douche/wc personnel<br>F monteuses             | 8   | ***ascenseurs<br>LA<br>Vestiaires et sanitaires pour 1 femme<br>EQ : Casiers, WC, douches et lavabos.  |
| 51 | Salle de pause personnel<br>technique et de surveillance | 12  | *escalier, vestiaire<br>Salle de Pause personnel technique et de surveillance<br>EQ : kitchenette avec point d'eau, réfrigérateur,<br>bouilloire et micro-onde   |
| 52 | Dépôt/socles/display/caisses                             | 110 | *** monte-charges, atelier<br>LA<br>T20-27°C + HR non contrôlé<br>Lieu de stockage pour le matériel scénographique, caisses et<br>vitrines ainsi que les caisses des expositions en cours<br>EQ : conditionnement température/humidité   |

|    |                   |     |  |
|----|-------------------|-----|--|
| 53 | Dépôt audiovisuel | 30  | * monte-charges<br>*** atelier<br>LA<br>Fermeture sécurisée pour le matériel audiovisuel<br>EQ : armoires sous clef, 1 bureau technique (montage test vidéo), source électrique  |
| 54 | Dépôt Archives    | 80  | * monte-charges, escaliers<br>LA<br>T18-22°C + HR45-55%<br>Local de stockage, stock de livres et œuvres éditées (meuble plan), ainsi que le logement des archives actuelles (~30 m2) du 4ème étage du CAC<br>15 ml d'étagères sur une hauteur totale de 2,5 m avec rayonnage de 40 cm de haut, espace de rangement, 1 poste de travail |
| 55 | Dépôt CPG         | 110 | *** accès par zone de service interne mutualisée<br>LA<br>Lieu de stockage mis à disposition pour le Centre de la photographie Genève-CPG (archives, cadres, matériel d'expos, livres, outils,..)  |

### 3.9.2 BÂTIMENTS C & D : SURFACES D'INSTALLATIONS (SI)

Les éléments décrits dans le tableau ci-dessous seront à quantifier en degré 2 (cf. fiche quantitative N°1.19.13 mentionnée au point 1.19 dans le document A).

Les concurrents sont rendus attentifs que les m<sup>2</sup> nécessaires aux éléments distributifs (ascenseurs et monte-charges) sont calculés sur les 6 niveaux existants.

#### **SECTEUR PUBLIC - LOCAUX PAR INSTITUTIONS**

|    |                             |           |   |
|----|-----------------------------|-----------|---|
| 56 | 2 ascenseurs pour personnes | 10 /étage | Selon projet<br>LA<br>Ascenseur(s) <u>desservant tous les niveaux</u> et la mise en lien de ceux-ci.<br>Capacité de 8 personnes maximum pour 1 ascenseur pouvant accueillir poussettes et fauteuils roulants<br>Dimensions intérieures de la cabine 1,10 m x 1,40 m minimum<br>Capacité de 16 personnes maximum pour 1 ascenseur pouvant accueillir poussettes et fauteuils roulants<br>Dimensions intérieures de la cabine 1,20 m x 2,30 m minimum |
| 57 | 2 ascenseurs pour personnes | 7/étage   | Selon projet<br>LA<br>Ascenseur(s) <u>desservant tous les niveaux</u> et la mise en lien de ceux-ci.<br>Capacité de 8 personnes maximum par ascenseur pouvant accueillir poussettes et fauteuils roulants<br>Dimensions intérieures de la cabine 1,10 m x 1,40 m minimum  |

**SECTEUR INTERNE - LOCAUX PAR INSTITUTIONS**

|    |  |               |   |
|----|--|---------------|---|
| 58 | Monte-charges  | 16 /<br>étage | Selon projet<br>LA<br>Monte-charges pour les œuvres et matériel des salles d'exposition desservant tous les niveaux et la mise en lien de ceux-ci. Les dimensions actuelles sont insuffisantes (plateau de 236 x 262 cm x 250 / H). Les dimensions du plateau souhaitées sont de : 298 x 472 cm x 300 / H pour une charge utile de 10 tonnes. |
| 59 | Monte-charges  | 16 /<br>étage | Selon projet<br>LA<br>Monte-charges pour les œuvres et matériel des salles d'exposition desservant tous les niveaux et la mise en lien de ceux-ci. Les dimensions actuelles sont insuffisantes (plateau de 218 x 335 cm x 249 / H). Les dimensions du plateau souhaitées sont de : 298 x 472 cm x 300 / H pour une charge utile de 10 tonnes. |
| 60 | Local électricité (courant faible, répartiteur, tableau, comptage) | 20            | *** locaux techniques<br>LA   |
| 61 | Local informatique (ondulateur-serveurs de sécurité)               | 15            | *** locaux techniques<br>LA   |
| 62 | Local centrale traitement air / tour de refroidissement            | 45            | *** Local technique / Chauffage<br>LA   |
| 63 | Local technique / Chauffage  | 250           | *** locaux techniques<br>LA   |
| 64 | Escaliers - sorties de secours                                     | --            | Selon projet<br>***accès extérieur<br>LA<br>Si nécessaire création de sorties de secours incluant les circulations et escaliers de secours.<br>EQ : escaliers de secours + voies de fuite   |

### 3.9.3 AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS : ESPACES, ACCÈS, LIVRAISONS, GESTION DES DÉCHETS ET PARKING

Les aménagements extérieurs sont laissés à l'appréciation des participants qui, selon le projet, transmettront le total de la surface externe utile (SEU)  
SEU = selon projet m<sup>2</sup>

Les utilisateurs du BAC aimeraient une entrée plus généreuse et sécurisée pour le public avec dans l'idéal un élargissement du trottoir et/ou la création d'une zone piétonne côté rue des Bains. Côté cour, ils souhaitent aussi des entrées public/privé bien définies et sécurisées.

Les éléments décrits dans le tableau ci-dessous seront à quantifier en degré 2 (cf. fiche quantitative N°1.19.13 mentionnée au point 1.19 dans le document A).

| <i>N°+<br/>cat.</i> | <i>Types de locaux</i>                         | <i>m<sup>2</sup> min.<br/>(SU)</i> | <i>descriptif</i>   |
|---------------------|--|------------------------------------|---|
| 65                  | Nacelle de façade pour nettoyage               | --                                 | Selon projet<br>Prévoir un système de nettoyage des façades extérieures si le projet ne le permet pas depuis l'intérieur<br>EQ : nacelle suspendue en façade  |
| 66                  | Palan  | --                                 | Selon projet<br>Prévoir un système d'entrée de grandes œuvres<br>EQ : palan extérieur (actuellement côté rue Gourgas)   |
| 67                  | 30 places pour 2 roues                         | --                                 | selon projet<br>pour la mobilité douce, la création de place de parking vélo visiteurs et du personnel<br>Demeure réservé aux conditions du point 3.06, mentionnée dans le présent document.  |
| 68                  | Places livraisons                              | --                                 | *** entrées<br>places de livraison (type dépose minutes) pour camionnettes (fournisseurs, interventions techniques,...), ainsi que les véhicules de service   |
| 69                  | Aire de déchargement                           | --                                 | *** sas de décaissage<br>selon projet<br>pour les œuvres, la création depuis la cour d'une zone abritée de déchargement pour véhicules lourds.<br>dimensions de la remorque du camion avec plateau de déchargement mobile (type transpalette) :<br>5,70 m x 2,05 m x 2,5 m / H<br>Idéalement création d'une aire pour un semi-remorque mais qui n'est possible que côté rues. Cet espace d'accès à la zone de déchargement ne gênant en aucun cas la circulation. Emprise au sol de 8 m x 8 m avec un vide de hauteur de 4 m. |
| 70                  | Aire benne de chantier                         | --                                 | *** décaissage<br>pour les déchets ponctuels des expositions, la création d'une zone pouvant accueillir temporairement une benne de chantier  |
| 71                  | Espace végétalisé d'accueil                    | --                                 | selon projet<br>pour un accueil convivial du public, la création d'espaces végétalisés dans la cour pour une éventuelle terrasse ;<br>Demeure réservé aux conditions du point 3.06, mentionnée dans le présent document.  |
| 72                  | Toiture végétalisée & panneaux photovoltaïques | --                                 | selon projet<br>prévoir une toiture végétalisée couplée à un maximum de surface de panneaux photovoltaïques<br>voir les points 3.07 & 3.08, mentionnée dans le présent document.  |

## SCHÉMA ORGANISATIONNEL DES INSTITUTIONS / LÉGENDE /

*Affectations locaux :*

|   |                   |  |                   |  |           |
|---|-------------------|--|-------------------|--|-----------|
|  | MAMCO             |   | CAC               |  | CPG       |
|  | Locaux techniques |  | Locaux mutualisés |  |           |
|  | FMAE              |   | FAME              |  | Le COMMUN |

*Symboles :*

|   |                       |
|---|-----------------------|
|  | Enveloppe du bâtiment |
|  | AFFECTATIONS          |
|  | Lien visuel           |
|  | Point de CONTRÔLE     |

*Circulations :*

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
|  | Flux public                       |
|  | Flux oeuvres                      |
|  | Flux personnel administratif      |
|  | Flux personnel technique          |
|  | Flux logistique/services externes |

*Types de surfaces :*

|   |                         |
|---|-------------------------|
|  | 10 à 20m <sup>2</sup>   |
|  | 20 à 50m <sup>2</sup>   |
|  | 50 à 100m <sup>2</sup>  |
|  | 100 à 500m <sup>2</sup> |
|  | > à 500m <sup>2</sup>   |

*Type de local :* EXPOSITIONS

*Réf. n° dans programme / surface en m2 :*

|   |
|---|
|  |
|---|

### 3.11. SCHÉMA ORGANISATIONNEL DES INSTITUTIONS : GESTION DES FLUX

Afin d'aider les équipes candidates, le présent schéma organisationnel « gestion des flux » esquisse une vision schématique du fonctionnement des institutions du BAC et de leurs besoins.

Le schéma ci-dessous répertorie les besoins en locaux des différentes institutions et espaces partagés. Ces surfaces sont dessinées de manière à donner des ordres de grandeur situant les catégories de locaux comme représentant une surface petite, moyenne, grande et très grande.

Les formes sont arbitrairement carrées et ne représentent pas la géométrie future des espaces, ni même leur destination dans le BAC.

Ce schéma présente plusieurs niveaux de lecture, à savoir :

les liaisons entre affectations dévolues

- aux espaces mutualisés (c'est-à-dire partagés) ;
- aux espaces publics ;
- aux espaces techniques ;
- aux espaces administratifs ;

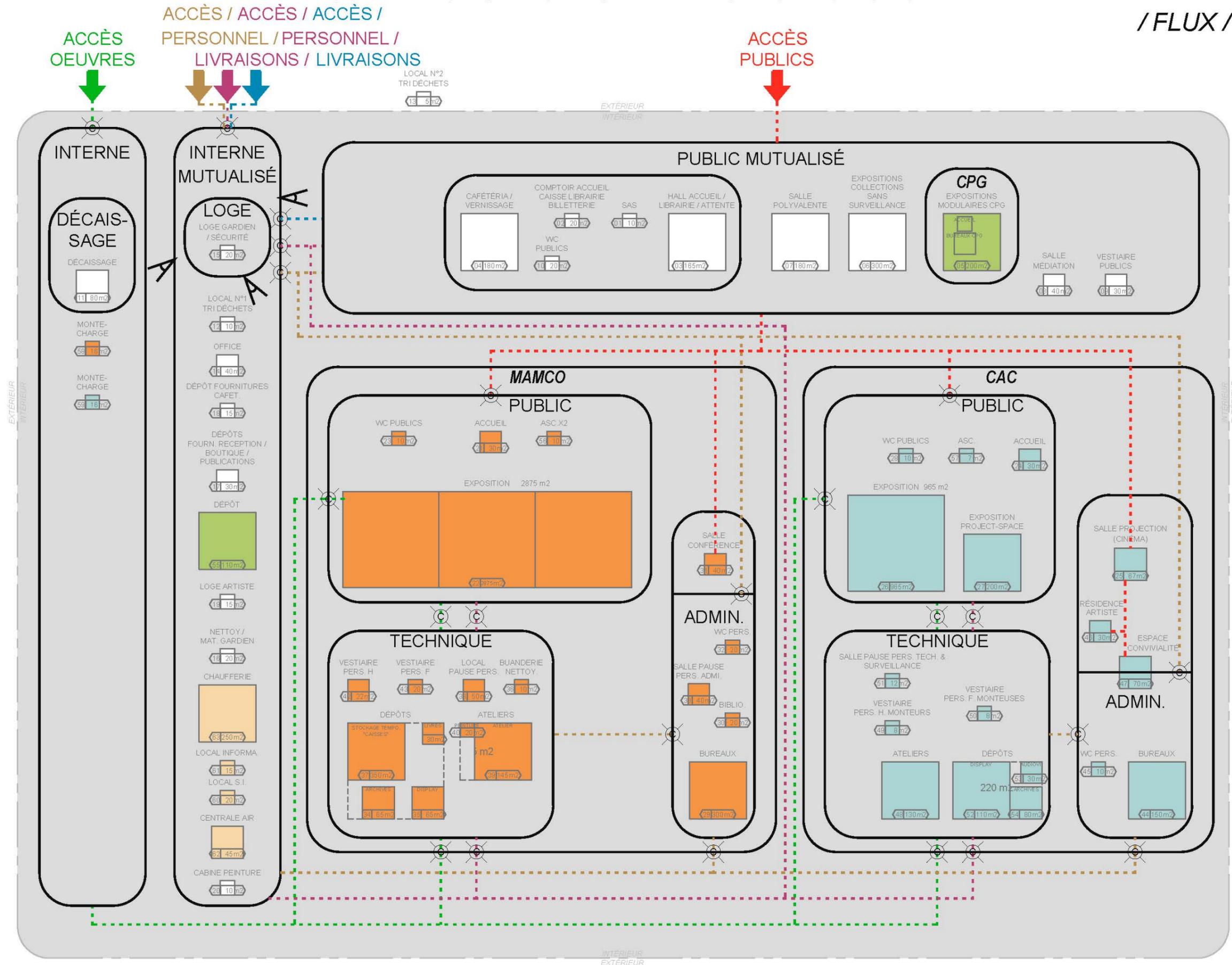
les flux physiques des personnes ainsi que des œuvres

- le public visiteur,
- le personnel administratif,
- le personnel technique,
- les personnes de logistique/services (comme livraisons, entretien technique,...),
- et le cheminement des « œuvres » ;

ainsi que les accès et points de contrôle sécurisés (physiques et visuels) obligatoires pour permettre de cloisonner les espaces dits publics de ceux dits privés par une gestion sécurisée des accès (badges, personnel filtrant, etc...).

# SCHÉMA ORGANISATIONNEL DES INSTITUTIONS

/ FLUX /



Ville de Genève / DPBA - BET-fo / 19.10.2020

#### 4. APPROBATION DU JURY / COLLÈGE D'EXPERTS

Le présent document a été approuvé par le collège d'experts.  
Le document original est disponible à l'adresse de l'organisateur.

Président M. Emanuel Christ



Vice-président Mme Charlotte Malignac



Membres M. Philippe Meylan



Mme Martine Koelliker



M. Lionel Bovier

M. Andrea Bellini



Mme Carmen Alonso Unica



Mme Maria Conen



M. Alexandre Thériot



Mme Latifa Echakhch



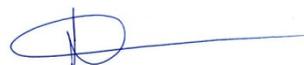
M. Kersten Geers



Suppléants M. Gonzalo Martinez



M. Pierre Tourvieille de Labrouhe



**La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement des mandats d'études parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143, édition 2009.**

